

NEUVECELLE 99



*Milly
d'hier...*

*et
d'aujourd'hui*



LE CONSEIL MUNICIPAL
 ET L'EQUIPE DE RÉDACTION
 REMERCIENT BIEN SINCÈREMENT
 TOUTES LES PERSONNES ET SOCIÉTÉS
 QUI PAR LEUR INSERTION PUBLICITAIRE
 ONT CONTRIBUÉ A LA RÉALISATION
 DE CE BULLETIN MUNICIPAL.

EQUIPE DE RÉDACTION DE CE BULLETIN :
 CHAFFANEL Bernard - DEAL Quentin
 DUBORPER Karine - DUFRESNE Cyril
 HEILIGENSTEIN Daniel
 MARTIGNIERE Pascal - PERNET Charles
 PITTET Martine - SANNICOLO Catherine

Page de couverture :

Milly au fil du temps

En haut à droite :

*Armoiries des seigneurs de Neuvécelle
 (XIIe siècle)*

*Héraldique : De gueules au lion d'or armé et
 lampassé de sable*

Devise : UBIQUE (partout).

*Tirage en 1600 exemplaires
 Imp. Bochaton S.A. - Evian*

Sommaire

Le mot du Maire.....	3
Concours communal des maisons fleuries	5
Concours départemental du fleurissement des communes	7
Comptes administratifs 1997 et budgets 1998	9
La promenade des mères de famille.....	12
Desserte ferroviaire du Chablais à l'Est d'Evian	13
Le désenclavement du Chablais et les petites communes	15
Etat-Civil 1898.....	16
Etat-Civil 1998.....	17
Pupic de Roumanie	18
La vie scolaire neuvecelloise.....	19
Les réunions du Conseil Municipal en 1998	24
Conseil Municipal du 5 juin 1898	27
Chronique des associations :	
Club de l'amitié.....	28
Handball.....	29
Espace danse.....	29
Bibliothèque.....	31
Donneurs de sang	32
Ecole du chat.....	32
Les permis de construire délivrés en 1998	33
Nos joies... nos vœux... nos peines... distinction...	35
Vie pratique.....	36

*L'équipe de rédaction
 vous présente
 ses meilleurs vœux*

A EVIAN
l'immobilier c'est

agence du lac

Gaston FRANCAINA

AGENT IMMOBILIER
FNAIM

ACHAT VENTE
EXPERTISE

11, Quai Baron-de-Blonay
Tél. 04 50 75 56 57 - Fax 04 50 70 77 61

AGENT
PEUGEOT

GARAGE de la STATION elf PLAGE

Michel PITTET

VENTE NEUF ET OCCASION
RÉPARATION TOUTES MARQUES

Tél. 04 50 75 54 77
1, avenue de Noailles - 74500 EVIAN

ENVIE DE VOUS DÉTENDRE
L'ESPACE THERMAL EVIAN

vous propose

- CLUB FORME
- INSTITUT DE BEAUTÉ
- SOINS THERMAUX RELAXANTS
- KINÉSITHÉRAPIE
- DIÉTÉTIQUE

L'ESPACE THERMAL
evian

Renseignez-vous
au 04 50 75 02 30

novarina matériaux

128, Boulevard
de la Corniche
THONON-LES-BAINS
Tél. 04 50 71 25 98



PROMATER
TOUS LES MATERIAUX DU BATIMENT

SAT

AUTOCARS

11, av. J.-Ferry - 74202 THONON
Tél. 04 50 71 00 88 + - Fax 04 50 71 89 85

Location d'autocars de 20 à 53 places
TOUS VOYAGES ORGANISÉS
ET SÉJOURS EN FRANCE
ET A L'ETRANGER
POUR GROUPES ET INDIVIDUELS

Devis gratuits sur demande



CHARPENTE - COUVERTURE
ISOLATION - RÉNOVATION

Hubert BUISSON

74500 NEUVECELLE
TÉL. 04 50 75 30 10 + 04 50 70 72 50

Le Mot du Maire

1999 sera le dernier réveillon du siècle et du millénaire. Moment important sans doute puisque les ordinateurs eux-mêmes se demandent comment ils passeront l'an 2000...

J'ai un ami qui appréhendait le cap des cinquante ans. Il est né un matin d'été à 5 h 30. Le jour de son anniversaire, il a voulu rester éveillé jusqu'à l'heure fatidique qu'avait inscrit le Secrétaire de Mairie sur son acte de naissance. C'est à la fois déçu et rassuré qu'il a vu tourner les aiguilles d'horloge pour se rendre compte que le changement de décennie n'avait pas bouleversé sa vie. Le soleil se levait toujours au bout du lac et le coq du sommet de Verlagny chantait encore de sa meilleure voix. Tout au plus avait-il eu le temps de se retourner pour regarder la trace de ses pas et faire quelques projets pour l'avenir.

Il est bien probable qu'il en soit de même au passage du troisième millénaire. Les lycéens continueront à manifester dans le même temps que les retraités, sans se comprendre. Les uns reprochant aux adultes de ne pas consacrer assez d'argent à la préparation de leur avenir, les autres économisant le peu qu'ils ont pour se prémunir de lendemains incertains. Et, entre eux, la classe des hommes mûrs qui défendent leur vie, oubliant que sans le sacrifice de quelques jouissances du présent, il n'y aura, à l'avenir, plus personne pour se souvenir de nous...

Depuis longtemps l'Europe n'avait pas connu une aussi grande stabilité. Les soubresauts actuels de l'économie ne remettent pas en cause les acquis de ces dernières décennies. La société se recentre sur ses problèmes d'organisation. La Famille, la Commune, l'Etat, aucune structure n'échappe à l'éternelle confrontation des générations dont on entend aujourd'hui le bruit monter de la rue. Elle est une composante essentielle de la vie qui est de tous les temps.

Que sera cette année ? Rien n'est écrit. Avec ses instants de joie et parfois de peine, elle ressemblera sans doute à toutes les autres. Je souhaite à chacun qu'elle soit la meilleure possible.

Louis Duret, Maire

PERNOLLET

ESPACES VERTS
JARDINS
PÉPINIÈRES

25, avenue de Larringes - 74500 EVIAN
Tél. 04 50 75 26 41

2 bis, avenue des Mémises - 74500 EVIAN
Tél. 04 50 75 35 49

ENTREPRISE DE MAÇONNERIE

R. SANNICOLO et Fils



CHAMPANGES - Tél. 04 50 73 40 02
NEUVECELLE - Tél. 04 50 75 62 61

Banque Laydernier

Groupe Crédit du Nord

EVIAN : 15, rue Nationale
Tél. 04 50 75 17 00

Agence ouverte du lundi au vendredi

TEDECO

• INSPECTION TÉLÉVISÉE
DE RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

• TEST D'ÉTANCHÉITÉ
A BASSÉ PRESSION D'AIR

6, rue de Chamechaude - 38360 SASSENAGE
Tél. 04 76 26 52 22 - Fax 04 76 26 83 90

CHRISTAUD

La compétence d'une équipe

Fourniture de matériels
pour adduction d'eau TP
arrosage enterré

Zone commerciale Grand Epagny Ouest
Route de Bellegarde 74330 SILLINGY
Tél. 04 50 22 54 96 - Fax 04 50 24 24 11

agence léger

TRANSACTION
GESTION
LOCATION

Le Front de Lac - 74502 EVIAN
Tél. 04 50 75 05 44 - Fax 04 50 70 70 52

minitel : 3615 Fnaim - internet : <http://www.fnaim.fr>
e mail : stef.seb@wanadoo.fr

20/5

Concours des Maisons Fleuries

La visite de la Commune par le jury et les membres accompagnateurs a eu lieu le samedi 1er août 1998.

Etaient membres du jury :

- Monsieur René LAMY, fleuriste en retraite, membre du jury du fleurissement départemental,
- Monsieur Lucien FROSSARD, membre du jury du fleurissement départemental,
- Madame Josiane CLAIMAND, conseillère municipale.

Membres accompagnateurs :

- Monsieur Charles PERNET, maire-adjoint,
- Monsieur Marc POLETTI, agent technique qualifié au sein des services techniques municipaux.

Le jury a estimé que, tout en gardant un niveau satisfaisant, la qualité du fleurissement était en nette régression par rapport à l'an dernier. Cette régression est-elle due aux circonstances économiques ou aux conditions météorologiques ? L'an prochain sera sans doute meilleur !

Comme pour le concours départemental, une nouvelle grille de notation mise au point par le COMITE NATIONAL de FLEURISSEMENT a été appliquée cette année : répartition des maisons en 11 catégories (ramenée à 7 pour notre commune) et réajustement des notes en baisse pour toutes les communes. La catégorie "FERMES" a été supprimée et les hôtels ne sont plus classés avec les commerces traditionnels.

CLASSEMENT

1^{ère} CATÉGORIE : MAISONS AVEC JARDIN TRÈS VISIBLE

- | | |
|---|---|
| 1 ^{er} AUGERT Jean-Noël - 340 avenue de Valère | VESIN Marguerite - 52 A chemin des Peupliers |
| TRINCAT François - 245 rue du Pré des Portes | 28 ^e MOREL-CHEVILLET Alain - 70 chemin des Houches |
| 3 ^e FELICI Yves - 277 chemin des Confertes | 29 ^e CURDY Pierre - 221 avenue de Maraîche |
| LAIDIN Alain - 301 route de Grande Rive | DUCOMMUN Louis - 15 impasse des Chênes |
| 5 ^e GUDEFIN Dominique - 478 avenue du Flon | PANNEQUIN Paul - 137 A chemin des Confertes |
| 6 ^e LECOEVRE Georges - 28 chemin des Codes | 32 ^e BONDAZ Louise - 229 A avenue du Club Hippique |
| QUADRI Gérald - 151 la Chataigneraie | BURNAT Gérard - 240 chemin des Confertes |
| 8 ^e LYET André - 250 H impasse des Oiseaux | 34 ^e BUBEL Gerlinde - 652 A avenue de Valère |
| PERTUISET Marcel - 68 avenue du Flon | BUTTAY Paul - 525 avenue de Lécherot |
| 10 ^e OLLIVIER Max - 96 route de Thollon | LAZARETH Micheline - 220 avenue de Lécherot |
| 11 ^e BONNEVIE Gilbert - 186 route de Grande Rive | LEONARDUZZI Richard - 36 chemin des Houches |
| BURNET Patrick - 282 route de Grande Rive | VALETTE Jean - 250 G impasse des Oiseaux |
| MILANI René - 277 avenue de Milly | 39 ^e LACROIX Gilbert - 1503 avenue d'Abondance |
| BORELLI Suzanne - 1195 avenue d'Evian | PISSARD Joseph - 1654 avenue de Milly |
| 15 ^e DUCOMMUN Hortense - 652 B avenue de Valère | POUX René - 196 A impasse des Fleurs |
| 16 ^e ALPHONSE Joseph - 906 avenue d'Evian | GOY Joseph - Avenue d'Evian |
| 17 ^e BLANC Robert - 378 B avenue de Verlagny | PAPIN Christian - 257 avenue du Flon |
| BURNET Christian - 270 avenue du Flon | DUBOISSET Alfred - 169 avenue du Flon |
| JACQUIER Marcel - 549 avenue de Maxilly | BERT Jacques - 853 route de Grande-Rive |
| 20 ^e LAZARETH Michel - 282 avenue de Lécherot | BRIGNONE Marjan - 837 route de Grande-Rive |
| MARZOLF Mathias - 296 E impasse des Abbés | Les enfants de Mme JACQUIER Rosine |
| PAGNIER Pierre - 228 rue du Parc de l'Abbaye | 699 avenue de Maxilly |
| MAGNIN Guy - Avenue Seuvay | |
| 24 ^e ANDRE Gérard - 191 la Chataigneraie | |
| BOCHATON François - 32 avenue du Flon | |
| DECURNINGE Marcel - 93 chemin des Houches | |

- 48° BROUSSENG Jeanine - 18 rue du Parc de l'Abbaye
 BUTTAY Marcel - 442 B avenue de Verlagny
 MOILLE Jeanne - 474 avenue de Milly
 FAVRE René - 59 avenue Seuvay
 LUGRIN Martial - 598 impasse du Flon
- 53° POUDEROU André - 49 avenue du Léman
 SIMON Patrick - 205 avenue de Verlagny
- 55° CHENIN Claude - 103 impasse du Stade
 MORAND Gérard - 179 chemin de chez Duret
 SOSTARIC Valentin - 179 chemin des Confertes
 PERTUISET Thérèse - 831 avenue de Maraïche
 CARY Gérard - 296 Pré de l'Abbaye
- 60° SAUVAGE Marguerite - 229 D impasse du Club Hippique
- 61° HAON Marcelle - 474 avenue de Maraïche
 VESIN Jean-Paul - 248 route de Grande-Rive
- 63° TARRANO Roger - 40 avenue Seuvay
- 64° BEAUGHEON Daniel - 4 parc d'Ausnières
 MARMORAT Paul - 519 avenue du Bois du Feu
 MEDORI Jean-François - Avenue de Maxilly
- 67° RUSCITO Jean-Michel - 92 avenue du Bois du Feu
 VERGNAUD Henri - 141 avenue des Tours
 BENED Rolande - 19 avenue du Léman
- 70° ROCH Joséphine - 9 chemin des Houches

MENTIONS SPECIALES :

- BEAUGHEON Gil - 964 avenue de Valère
 BESSON Sylvie - 769 D impasse du Gavot
 CHAPUIS Etienne - 184 Parc des Vernes
 FOREL Serge - 893 avenue de Maraïche
 LAZARETH Antoine - 671 avenue de Milly

2° CATÉGORIE :

MAISONS SANS JARDIN VISIBLE DE LA RUE

- 1° AUGENDRE - 277 passage de la Creusaz
 2° MONNIER Gérard - 322 B chemin des Houches
 3° JACQUIER Fernand - 3 avenue de Verlagny
 DEFOLY Claude - 793 route de Grande-Rive
 5° JACQUIER Léon - 1802 avenue d'Abondance
 6° CHAPUIS Jean - 198 avenue Seuvay

MENTION SPECIALE :

- CLAIMAND Josiane - 43 avenue de Milly

3° CATÉGORIE : BALCONS OU TERRASSES

- 1° HUCHET Jean-François - Le Clos Chenevière
 2° LEONARDUZZI Alexandre - Le Clos Chenevière
 3° VUADENS Luc - Le Clos Chenevière
 4° WEIDNER Nathalie - Le Gallia
 GAUVIN Eric - Avenue d'Abondance
 6° LEONARDUZZI Fabrice - Le Clos Chenevière
 LEVRAY Bernadette - 114 route de Grande-Rive
 8° PLAGNAT Marie-Claude - Avenue d'Abondance
 DUFFOUR Isabelle - Le Clos Chenevière

- 10° CHENAL-LAURENT Pierre - 1231 avenue d'Abondance
 DERIVAZ Luc - Le Clos Chenevière
- 12° TURPIN André - Le Gallia
- 13° FRENOUX Bernard - 1178 avenue d'Evian
 TARRANO Marcel - Résidence le Milly
 BACQUIN Jean-Marc - Le Clos Chenevière
- 16° REBET Henri - 483 avenue Seuvay
- 17° DJOUAMA Saci - 1357 avenue de Milly
- 18° GALLION Jocelyne - Le Clos Chenevière
 BOUTON Christine - Le Clos Chenevière
- 20° GARCIA Francis - Le Gallia
- 21° GUILLMAND Delmina - Le Gallia
- 22° WAESELYNCK Martine - Le Gallia
- 23° VIOLLAT Germaine - Résidence le Milly

MENTION SPECIALE :

- CHAFFANEL Bernard - Le Clos Chenevière

**4° CATÉGORIE : DÉCOR FLORAL
 INSTALLÉ SUR LA VOIE PUBLIQUE**

- 1° FINCATO Lucien - 48 rue du Lac
 2° MOROSATO Aurèle - 114 avenue de Montigny
 3° LAINE Bernard - 49 avenue de Maraïche

5° CATÉGORIE : IMMEUBLES COLLECTIFS

- 1° LA GRANGE - Chemin de Chez Duret

**6° CATÉGORIE :
 COMMERCES ET RESTAURANTS**

- 1° CAFE DE LA MAIRIE - Avenue de Montigny

7° CATÉGORIE : HOTELS

- 1° HOTEL ERMITAGE
 2° HOTEL LA VERNIAZ
 3° GITE LE BOIS RAME
 4° LE PANORAMA

MENTION SPECIALE :

- HOTEL ROYAL



Concours Départemental des villes et villages fleuris de la Haute-Savoie

Le jury départemental a visité notre commune le lundi 20 juillet 1998 et a apprécié la qualité du fleurissement réalisé, compte tenu des modestes moyens financiers et du personnel restreint qu'il nous est possible d'affecter à ce service.

A l'unanimité de ses membres, le jury a estimé que l'adjonction de quelques fleurs blanches ou jaunes sur les murs d'enceinte de la mairie contribuerait sans aucun doute à l'amélioration de notre note pour l'an prochain.

Comme pour le concours des maisons individuelles une nouvelle grille de notation mise au point par le COMITE NATIONAL de FLEURISSEMENT a été appliqué cette année.

Cette application conduit à un réajustement des notes à la baisse pour toutes les communes et à l'impossibilité d'établir une comparaison avec les notes des années antérieures. La comparaison ne pourra se faire que l'an prochain.

PALMARES 1998

Catégorie 2 - 1000 à 5000 habitants / Plaine

33 communes participantes

1° prix	ANTHY SUR LEMAN	82
2° prix	SEVRIER	79
3° prix ex aequo	ST JORIOZ	78
3° prix ex aequo	PRINGY	78
5° prix	ARGONNAY	76
6° prix	ARCHAMPS	74,75
7° prix	MESSERY	73

8° prix	LUGRIN	68,50
9° prix	NEUVECELLE	68,25
10° prix	ST CERGUES	67,50
11° prix ex aequo	VILLAZ	64
11° prix ex aequo	MENTHON ST BERNARD	64
13° prix	THYEZ	63,60
14° prix	MARGENCEL	63,25
15° prix	BONS EN CHABLAIS	61,75
16° prix	CHENS SUR LEMAN	61,50
17° prix	MAGLAND	60,50
18° prix	FRANGY	60,25
19° prix	ST MARTIN BELLEVUE	60
20° prix	CONTAMINE/ARVE	58
21° prix	CHAVANOD	57
22° prix	ALLINGES	56
23° prix	MARIN	52,60
24° prix	SCIEZ	52,25
25° prix	LA BALME DE SILLINGY	49,75
26° prix	AYZE	49
27° prix	ST JEOIRE	48,50
28° prix	CHOISY	47,75
29° prix	GROISY	46
30° prix	THORENS GLIERES	43
31° prix	SALES	40
32° prix	ETREMBIERES	36
33° prix	ALBY	24



S.A.R.L. au capital de 300.000 F.

NETTOYAGE ENTRETIEN HYGIENE

Nettoyage et entretien de tous locaux
 Nettoyage industriel
 Désinfection, désinsectisation, dératisation, vide-ordures
 Shampooing de moquettes
 Traitements spéciaux des sols

VALPARC
 74330 POISY **Tél. 04 50 22 04 38**



G. DUBOULOZ

Bricolage **Gros, Détail**
Droguerie - Peinture **Toute la déco.**

19, avenue Jules Ferry Z.A.C. du Larry
 THONON MARIN-THONON
 Tél. 04 50 71 14 65 Tél. 04 50 71 36 92

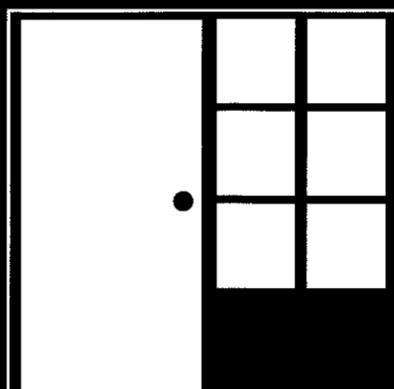
S. MICHEL CASSET

PLACO
 ISOLATION
 FAUX PLAFONDS
 PEINTURE
 SOLS



28, bd Jean-Jaurès - 74500 EVIAN-LES-BAINS
 ☎ 04 50 75 31 28

**Gedimat
Lombard**



MENUISERIES

EVIAN THONON
Tél. 04 50 75 02 28 Tél. 04 50 71 00 04

evian

Née de la pluie et de la fonte des neiges,
l'eau d'EVIAN prend sa source
au cœur des Alpes millénaires.

C'est là que pendant de longues années,
elle suit un parcours souterrain connu
d'elle seule à travers un filtre naturel unique,
constitué de roches et de sable fin.
Lentement, elle se purifie et se charge
en minéraux essentiels à la vie.
C'est ainsi que la montagne lui transmet
sa minéralité spécifique, équilibrée
en calcium et en magnésium pour que,
jour après jour, l'eau minérale d'EVIAN
vous transmette les forces de la montagne.

ENTREPRISE D'ELECTRICITÉ GÉNÉRALE

S.A.R.L. **R. JACQUIER**
électricité

**CHAUFFAGE ELECTRIQUE
ECLAIRAGE PUBLIC**

MAXILLY SUR LÉMAN - 74500 EVIAN LES BAINS
TÉL. 04 50 75 22 52

Compte Administratif (budget principal M14) 1997

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

60 Achats et variations de stocks	711.889,33
61 Services extérieurs	852.493,23
62 Autres services extérieurs	373.180,24
63 Impôts, taxes, versements assimilés	47.203,35
64 Charges de personnel	2.274.840,72
65 Autres charges de gestion courante	2.101.960,32
66 Charges financières	1.103.783,14
67 Charges exceptionnelles	23,00
TOTAL	7.465.373,33

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

70 Vente de produits fabriqués, prestations...	286.411,57
73 Impôts et taxes	6.188.899,90
74 Dotations, subventions et participations ..	2.642.045,69
75 Autres produits de gestion courante	85.064,95
76 Produits financiers	46.701,44
77 Produits exceptionnels	153.324,43
013 Atténuation de charges	382,84
002 Excédent antérieur reporté	3.186.076,32
TOTAL	12.588.907,14
Résultat de fonctionnement : excédent	5.123.533,81

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

13 Subvention d'investissement	139.858,43
16 Emprunts et dettes assimilées	891.362,84
20 Immobilisations incorporelles	196.875,21
21 Immobilisations corporelles	1.923.970,35
23 Immobilisations en cours	4.486.648,77
45 Travaux pour le compte de tiers	28.763,10
TOTAL	7.667.478,70

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

10 Dotations	521.044,00
13 Subvention d'investissement	775.687,08
16 Emprunts et dettes assimilées	2.733.751,84
45 Travaux effectués pour le compte de tiers ..	28.763,10
TOTAL	4.059.246,02
Résultat d'investissement : déficit	3.608.232,68
Résultat global de clôture : excédent	1.515.301,13
Reste à réaliser : • dépenses	
d'investissement	2.363.400,00
• recettes d'investissement ..	1.073.870,00

Compte Administratif (eau et assainissement M49) 1997

SECTION D'EXPLOITATION

DÉPENSES

60 Achat et variations des stocks	170.268,87
61 Autres achats externes	24.675,45
62 Autres services extérieurs	341.683,18
63 Impôts taxes et versements	688.481,12
64 Charges de personnel	214.346,24
65 Pertes sur créances irrécouvrables	1.946,85
66 Charges financières	188.303,56
67 Autres charges exceptionnelles	3.456,00
68 Dotations aux amortissements	387.759,00
TOTAL	2.020.920,27

SECTION D'EXPLOITATION

RECETTES

002 Excédent antérieur reporté	146.095,15
70 Vente de produits fabriqués	2.014.976,02
75 Autres produits de gestion courante	1,03
76 Autres produits financiers	52.165,30
77 Produits exceptionnels	473.600,00
TOTAL	2.686.837,50
Résultat d'exploitation : excédent	665.917,23

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

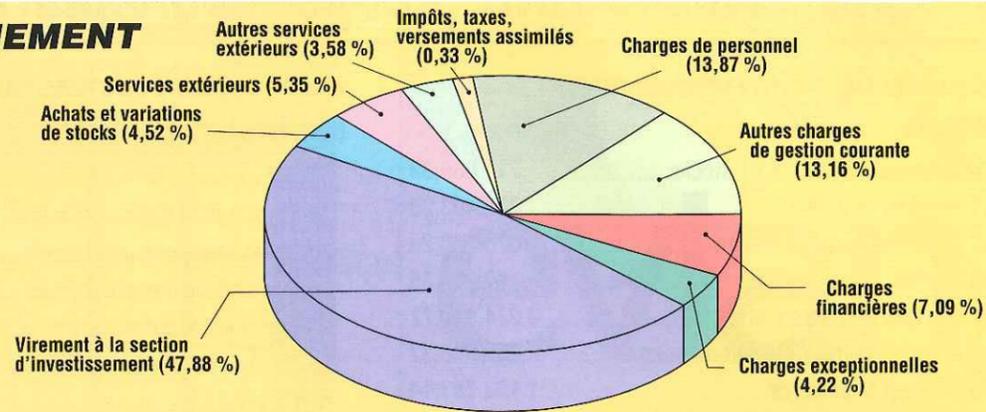
001 Déficit d'investissement reporté	104.071,81
13 Subventions d'investissement	473.600,00
16 Emprunts et dettes assimilées	205.689,93
21 Immobilisations corporelles	136.755,77
23 Immobilisations en cours	437.319,89
TOTAL	1.357.437,40

SECTION D'INVESTISSEMENT

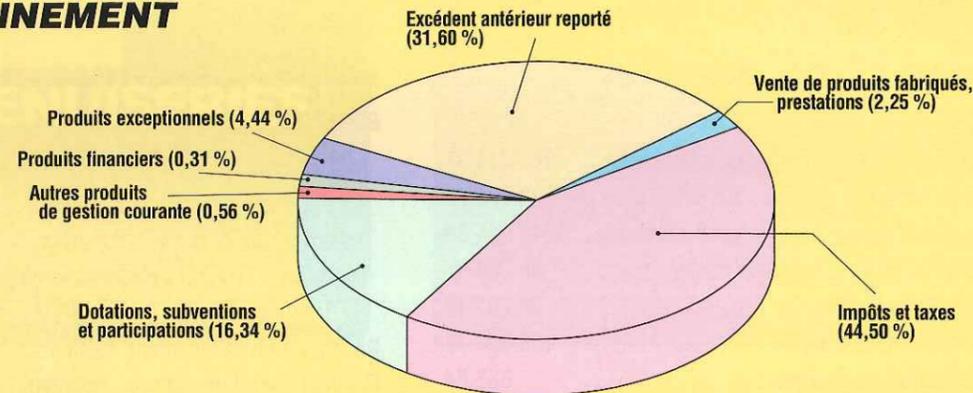
RECETTES

10 Apports, dotations et réserves	54.568,00
13 Subventions d'investissement	113.450,00
16 Emprunts et dettes assimilées	144.373,33
28 Amortissement des immobilisations corporelles	387.759,00
TOTAL	700.150,33
Résultat d'investissement déficit	657.287,07
Résultat global de clôture : excédent	8.630,16

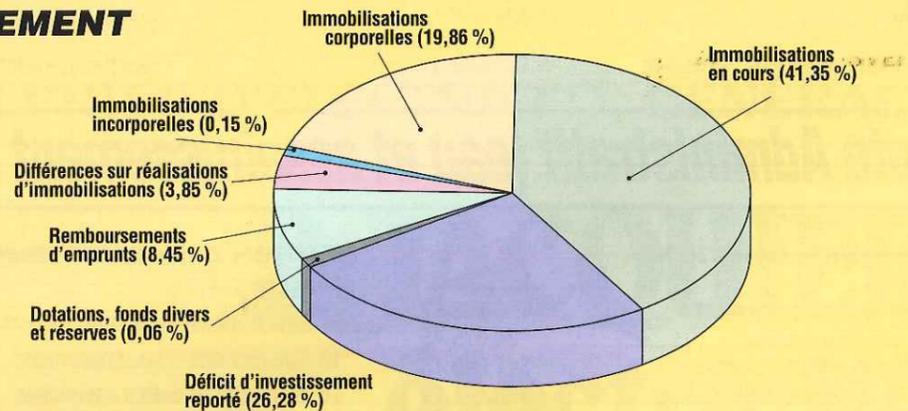
**FONCTIONNEMENT
DÉPENSES**



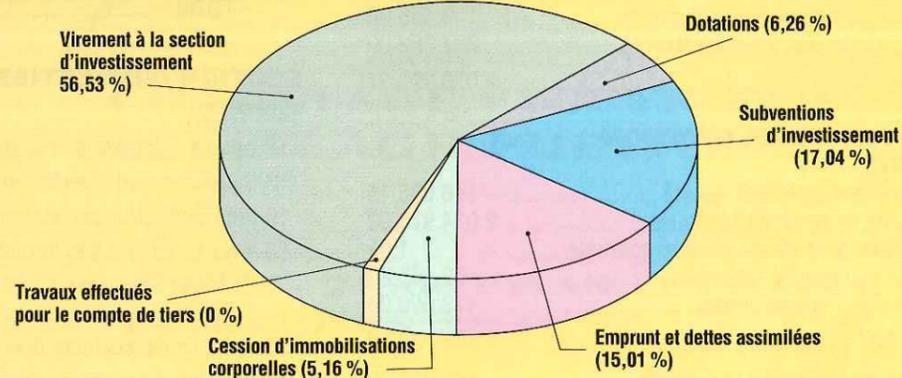
**FONCTIONNEMENT
RECETTES**



**INVESTISSEMENT
DÉPENSES**



**INVESTISSEMENT
RECETTES**



**Budget Principal M14 1998
PRIMITIF ET SUPPLÉMENTAIRE**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT
DÉPENSES**

60 Achats et variations de stocks	732.170
61 Services extérieurs	867.405
62 Autres services extérieurs	581.000
63 Impôts, taxes, versements assimilés	54.000
64 Charges de personnel	2.249.272
65 Autres charges de gestion courante	2.133.803
66 Charges financières	1.150.976
67 Charges exceptionnelles	684.031
023 Virement à la section d'investissement	7.761.223
TOTAL	16.213.880

**SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES**

70 Vente de produits fabriqués, prestations	366.799
73 Impôts et taxes	7.214.874
74 Dotations, subventions et participations	2.648.735
75 Autres produits de gestion courante	90.360
76 Produits financiers	50.190
77 Produits exceptionnels	719.389
002 Excédent antérieur reporté	5.123.533
TOTAL	16.213.880

**SECTION D'INVESTISSEMENT
DÉPENSES**

10 Dotations, fonds divers et réserves	7.969
16 Remboursements d'emprunts	1.160.973
19 Différences sur réalisations d'immobilisations	529.031
20 Immobilisations incorporelles	20.000
21 Immobilisations corporelles	2.727.351
23 Immobilisations en cours	5.676.677
001 Déficit d'investissement reporté	3.608.232
TOTAL	13.730.233

**SECTION D'INVESTISSEMENT
RECETTES**

10 Dotations	859.937
13 Subvention d'investissement	2.338.817
16 Emprunts et dettes assimilées	2.061.500
21 Cession d'immobilisations corporelles	708.431
45 Travaux effectués pour le compte de tiers	325
021 Virement à la section d'investissement	7.761.223
TOTAL	13.730.233

**Budget Annexe (eau et assainissement M49) 1998
PRIMITIF ET SUPPLÉMENTAIRE**

**SECTION D'EXPLOITATION
DÉPENSES**

60 Achat et variations des stocks	221.239
61 Autres achats externes	10.500
62 Autres services extérieurs	358.500
63 Impôts taxes et versements	667.712
64 Charges de personnel	225.000
65 Pertes sur créances irrécouvrables	2.000
66 Charges financières	162.092
67 Autres charges exceptionnelles	8.000
68 Dotations aux amortissements	400.206
006 Autofinancement complémentaire de la section d'investissement	1.077.799
TOTAL	3.133.048

**SECTION D'EXPLOITATION
RECETTES**

002 Excédent antérieur reporté	665.917
70 Vente de produits fabriqués	2.152.696
75 Autres produits de gestion courante	51
76 Autres produits financiers	27.138
77 Produits exceptionnels	287.246
TOTAL	3.133.048

**SECTION D'INVESTISSEMENT
DÉPENSES**

001 Déficit d'investissement reporté	657.287
13 Subventions d'investissement	287.246
16 Emprunts et dettes assimilées	239.174
21 Immobilisations corporelles	120.858
23 Immobilisations en cours	220.000
TOTAL	1.524.565

**SECTION D'INVESTISSEMENT
RECETTES**

10 Apports, dotations et réserves	46.560
28 Amortissement des immobilisations corporelles	400.206
005 Autofinancement complémentaire de la section d'investissement	1.077.799
TOTAL	1.524.565

"FINS CONNAISSEURS EN BALADE"

Départ très tôt le matin, destination Romanèche-Thorins au hameau du vin. Drôle de promenade pour la fête des mères ! Sauf que les organisateurs ont pu se rendre compte que toutes les dames étaient de "fins connaisseurs" ! Les différents crus du Beaujolais n'ayant plus de secret pour elles.

Le petit déjeuner pris en route a requinqué tout le monde et a permis de trouver trop courte la visite du musée. Une visite effectivement très appréciée, faisant vivre, à chaque saison, le dur métier de vigneron. Quelle récompense quand arrivent les vendanges et que tous font la fête autour du Beaujolais nouveau. De l'avis des participants "on s'y croirait presque, mais oui... on y est". Et d'entendre déjà des convives chanter !

C'est certainement une cassette enregistrée, pensent-ils.

La fête continue au bord de la Saône

Surprise, les visiteurs sont tous attendus pour la dégustation, orgue de Barbarie, flonflons, anima-

teur qui invite à prendre place "Ah le petit vin blanc qu'on boit..." Ambiance !

La fête continue jusqu'à la guinguette au bord de la Saône, un cadre idyllique où un délicieux repas sera servi toujours en musique et accompagné cette fois d'un Beaujolais aux couleurs de fruits rouges, servi à volonté et qui a complètement chassé les brumes matinales.

Les mamans auraient certainement bien dansé jusqu'au bout de la nuit, mais prudent, le chauffeur avait pris la précaution de fixer l'heure du retour.

Peut-être qu'une certaine coupe du monde réservait aussi un autre spectacle à partir de 21 heures. Seule petite déception de la journée, l'absence du maire et de Catherine, retenus par d'autres obligations.

Les bonnes choses ayant une fin, les mamans ont remercié les organisateurs pour cette belle journée et se sont d'ores et déjà donné rendez-vous pour la prochaine promenade en espérant que l'année passera assez vite.

Josiane Claimand



DESSERT FERROVIAIRE DU CHABLAIS A L'EST D'EVIAN

Trop simple pour y penser

Le 28 mars 1997, le Conseil d'Etat annulait la déclaration d'utilité publique de l'autoroute A 400 Annemasse - Thonon. Parmi les différents critères invoqués pour cette décision, on relève notamment : 1) un coût élevé (on a parlé de 80 MF le km). 2) l'absence d'inscription "dans un schéma autoroutier international".

Bien conscients, et à juste titre, que le désenclavement sur la Suisse est une nécessité vitale pour le Chablais, certains de nos élus proposent la mise à l'étude d'une nouvelle autoroute internationale, tandis que d'autres préfèrent une voie rapide 2 x 2 voies entre Evian et Saint-Gingolph.

Ces deux projets sont parfaitement réalisables, mais à quel prix et surtout sous quels délais ? (d'un ordre de 5 à 10 ans !).

Or personne n'a pensé aux quelque 17 km de la voie ferrée Evian-Saint-Gingolph mis à notre disposition

depuis 111 ans par nos aïeux : pour la modique somme de 80 à 100 millions de francs (1 bon kilomètre d'autoroute !) il serait possible de procéder en quelques mois, voire en 1 an, à la réfection totale de l'infrastructure et à l'électrification d'une voie de communication qui non seulement permettrait l'établissement rapide d'excellentes relations voyageurs vers la Suisse et l'Italie mais qui de plus pourrait s'avérer fort utile à partir de 2004 aux camions de la région transitant par la Suisse, puisque la route leur sera alors interdite (référendum du 20 février 1994).

Reste une question capitale : où va-t-on trouver cette somme colossale de 100 MF ? La sagesse populaire dit que "un tiens vaut mieux que deux tu l'auras".

Qu'en pensent nos responsables politiques de tous bords ?

Charles Pernet



16 juin 1995 - 150 voyageurs à bord de la rame de prestige Rheingold (le 8e tour s'est effectué le 17 avril 1998 avec 385 voyageurs en provenance de Hamm - Rhénanie)

SAVOIE TOPO SERVICES

BUREAU D'ETUDES

MM. MALLINJOURD ET BOSSUS

- Certificat d'Urbanisme
- Relevés et plans de terrain
- Topographie - Cubatures
- Projets d'aménagements
- Implantation villas, bâtiments, routes
- Repérage de réseaux (eau potable, etc...)

Avenue de Maxilly - Parc des Vernes
74500 NEUVECELLE - Tél. 04 50 75 65 36

SABATIER MONNIN

Meubles

Literies - Ressorts - Latex - Bultex
Rideaux et voilages sur mesure
Pose

Exposition : (face à l'hôpital)
11, avenue d'Abondance

74500 EVIAN
Tél. 04 50 75 04 28 - Fax 04 50 74 60 00

AGENCE LEHMANN IMMOBILIER



VENTES
ACHATS
LOCATIONS

1, place du Port - 74500 EVIAN
Tél. 04 50 75 44 77 - Fax 04 50 70 76 59



AGENT OFFICIEL
CITROËN

GARAGE GRÉPILLAT

Vente neuf et occasion
Mécanique
Carrosserie
Lavage haute pression
en libre service

Avenue de Maxilly - 74500 NEUVECELLE
Tél. 04 50 75 25 57

INDIAN'S PONEY CLUB



Dominique et Pierre MARTINERIE

PONEY - CHEVAUX
LEÇONS - PROMENADES - PENSION

74500 NEUVECELLE (sous l'Eglise)
Tél. 04 50 75 31 42

CHARVET THONON

PRODUITS PETROLIERS TOTAL

LIVRAISON DE FIOUL - GAZOLE - CHARBON - LUBRIFIANT -
CHARBON DE BOIS • PRESTATION D'ENTRETIEN -
D'INSTALLATION DE CHAUFFAGE (DEVIS GRATUIT)

Une nouvelle adresse pour mieux vous servir

7, rue des Arcouasses
Z.I. de Vongy
74200 THONON-LES-BAINS
Tél. inchangés : 04 50 71 26 43
04 50 71 25 70 - 04 50 75 07 28



LE DÉSENCLAVEMENT DU CHABLAIS ET LES PETITES COMMUNES

Le 20 avril à Bons en Chablais, le Préfet de la Haute-Savoie nous informait de la réouverture du dossier "Désenclavement du Chablais". L'autoroute est enterrée. La nouvelle étude prendra en compte l'ensemble des besoins en déplacements des biens et des personnes. Le projet est séduisant d'autant que le chemin de fer ne doit pas être abandonné au seul profit de la route. L'essentiel est qu'il aboutisse, que l'on puisse circuler entre Saint-Gingolph et Annemasse, que l'on puisse accéder aux communes des vallées. Personne ne souhaite, qu'une fois de plus, ce soit un espoir déçu.

Pour cela, il semble y avoir au moins deux conditions :

- la première, que les aménagements soient réalistes,
- la deuxième, qu'ils soient mis en œuvre dans les meilleurs délais.

Le "réalisme", nous l'avons vécu avec l'autoroute A400... Lorsque le tracé a été présenté dans nos communes, le projet était bouclé. La discussion n'était plus possible. Nous aurions donné l'impression d'être opposés à tout aménagement et d'être contre les hommes et les femmes qui proposaient une solution. Nous avons été condamnés à soutenir un projet qui, pour beaucoup, n'était pas satisfaisant. Et condamnés à être critiqués pour ne pas l'avoir fait avec assez de vigueur. Mais pouvait-il en être autrement ?

Nous n'avons pas été élus simplement pour administrer le quotidien. Nous avons aussi à gérer l'espace dont nous avons la responsabilité. En l'occurrence, nous n'avons pas fait notre travail. Les associations de défense et autres groupes d'intérêts ont pris le relais. Leur légitimité n'est pas contestable mais il faut convenir qu'elle n'est pas de même nature que celles des communes. L'expérience est le nom que l'on donne généralement à nos erreurs. Nous ne sommes pas partants pour un deuxième tour...

La concertation mise en place associe les principaux élus, les acteurs socio-économiques, les représentants des associations, les administrations concernées. On ne parle pas des petites communes. Et pourtant, quelles que soient les propositions retenues, les aménagements se feront sur le territoire de nos communes. L'issue de l'A400 a montré que sans leur accord, ces aménagements ont peu de chance d'aboutir. Les recours de 5 communes ont pesé au moins aussi lourd dans l'arrêt du Conseil d'Etat que ceux des associations. Nous ne pouvions pas rester en dehors des choix proposés. Dans le cadre de l'Association des maires ruraux de Haute-

Savoie, une vingtaine de maires du Chablais se sont réunis à Marin le 20 mai. Nous avons décidé la création d'un collectif de 8 maires qui représenteraient nos intérêts : Joseph Brouze de Novel, Louis Duret de Neuvecelle, Stéphane Mériguet de Marin, Jean-Pierre Fillon d'Allinges, François Roullard de Massongy, Alain Camus de Brenthonne, Louis Vuilloud de Saint-Cergues et Georges Deleaval de Juvigny. Nous avons été reçus à la Préfecture le 5 août par le Secrétaire Général et le Directeur Départemental de l'Équipement. Nous devons nous revoir dans le mois d'octobre. Sur le plan routier, notre souci est d'avoir un tracé cohérent qui rejoigne l'A41 à Saint-Gingolph en empruntant le maximum de routes existantes et de voir se réaliser rapidement la liaison Machilly-Thonon ainsi que le contournement de Thonon. Sur le plan ferroviaire, d'étudier la possibilité d'un aménagement de la voie existante pour assurer à la fois une liaison avec les voies à longue distance et une circulation légère le long de la rive Sud du Lac Léman.

Des propositions doivent être faites dans le courant du mois de décembre par les services de l'Etat, en accord avec le groupe de concertation élargi. Nous attendons que la suite n'échappe pas à l'urgence. Il est vrai que les travaux ne pourront se faire que par étapes, au gré des plans successifs. On nous a largement expliqué l'insuffisance des crédits d'état, la nécessité de faire appel à la région, au département et aux communes. Mais il serait regrettable que, dans 30 ans, on parle encore du désenclavement du Chablais...

Certes, le projet est d'envergure mais il aura d'autant plus de chance d'aboutir qu'il sera porté par un maximum de communes. Si le Ministre, le Préfet ou les Présidents de Région et de département sentent sur leurs épaules une pression suffisante, ils seront moins tentés de s'en désintéresser. Et qui sait, ils seront peut-être plus enclins à y mettre les moyens. Nous ne pouvons qu'y gagner en délais et en charge financière.

Aux côtés des principaux élus, nous avons notre rôle à jouer. Nous avons pour nous la représentativité et le nombre. En nous mobilisant, nous pourrions faire valoir nos points de vue. Nous pourrions créer la dynamique indispensable au projet. La complémentarité des efforts ne sera pas de trop pour mener à bien le désenclavement du Chablais.

Louis Duret

Etat Civil 1898

NAISSANCES

Le 17 janvier, Marthe-Camille BRACONNAY, fille de Auguste, jardinier et de Cécile GREPILLAT, ménagère.

Le 24 janvier, Marie-Elise ROCH, fille de François, cultivateur et de Jeanne COLLIARD, ménagère.

Le 28 mars, Martial, René LAURENT, fils de François, cultivateur et de Marie MARCHAND, ménagère.

Le 4 avril, Jean MUSY et Louis MUSY, fils de Pauline MUSY, sans profession.

Le 26 avril, Joseph-Lucien DEGRANGE, fils de François, Bélong, fermier et de Marie VIOLLAZ, ménagère.

Le 10 juin, Albert, Félix MAGNIN, fils de Joseph, cultivateur et de Françoise VERNAZ, ménagère.

Le 25 juin, Louis-Marie BLANC, fils de Pierre, Joseph, cultivateur et de Joséphine REBET, ménagère.

Le 4 juillet, André, Maurice MOUTHON et Jeanne, Sylvie MOUTHON fils et fille de André, cultivateur et de Louise LAURENT, ménagère.

Le 15 juillet, Henri, Germain LAZARETH, fils de Marie-Gaspard, menuisier et de Marcelline GIRARD, ménagère.

Le 26 août, Philippe, François GRANJUX, fils de François, cultivateur et de Caroline BONNEVIE, ménagère.

Le 2 septembre, Emile-César VIOLLAZ, fils de André, charpentier et de Françoise DEPRAZ, ménagère.

Le 15 septembre, Joseph-Marius, Fernand BLANC, fils de François, Sylvain, cultivateur et de Adélaïde COLLIARD, ménagère.

Le 4 octobre, Auguste, Célestin DUFOUR, fils de François, pêcheur et de Marie GREPILLAT, ménagère.

Le 8 octobre, Marie, Philomène VIOLLAZ, fille de Félix, cultivateur et de Thérèse FERNEX, ménagère.

Le 14 décembre, Marie-Louis DUCOMMUN, fils de Pierre, cultivateur et de Julie BLANC, ménagère.

Le 30 décembre, Jeanne, Clémence BONNEVIE, fille de Auguste, pêcheur et de Marie GENOUD, ménagère.

MARIAGES

Le 15 janvier, Pancrace BRACONNAY, pêcheur et Régula KNECHT, sans profession.

Le 12 février, Pierre-Joseph JACQUIER, négociant et Marie-Monique DEGRANGE, sans profession.

Le 21 février, Alexis BLANC, cultivateur et Françoise-Julie DUCRET, ménagère.

Le 1er octobre, Jules, Alexis REBET, cultivateur et Joséphine MARCHAND, sans profession.

Le 15 octobre, François LAFFLIN, rentier et Marie, Joseph DURET, rentière.

Le 29 octobre, Jean-Marie CHRISTIN, pêcheur et Marie-Véronique MUSY, sans profession.

Le 5 novembre, Marie-Louis, Paul DEGRANGE, cultivateur et Adélaïde-Alphonsine LAURENT, couturière.

Le 19 novembre, Joseph-Alphonse LAMY, forgeron et Marie-Joséphine BLANC, sans profession.

DÉCÈS

Le 11 mars, Virginie, Françoise DEGRANGE, 21 ans.

Le 31 mars, François-Marie BIDAL, 8 mois.

Le 29 avril, Joseph-Lucien DEGRANGE, 3 jours.

Le 16 mai, Antoinette BURNAT, 64 ans.

Le 6 juillet, Jules-César VIOLLAZ, 1 an et demi.

Le 13 juillet, Marie, Françoise DUCRET, 80 ans.

Le 17 juillet, André, Maurice MOUTHON, 13 jours.

Le 9 septembre, Emile-César VIOLLAZ, 8 jours.

Le 10 septembre, Julie-Marie GILLET, 4 mois.

Le 29 septembre, Jeanne, Sylvie MOUTHON, 3 mois.

Le 13 novembre, Marie-Augustine ALLEGRA, 2 ans.

Le 13 novembre, Benjamin VIOLLAT, 41 ans.

Le 2 décembre, Jean-François DAMIENS, 40 ans.

Le 23 décembre, Marie-Auguste GAILLET, 79 ans.

Etat Civil 1998

NAISSANCES

Le 12 janvier à Evian-les-Bains, Apolline, Claire, Eliette, Suzanne REBOUD, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, Le Gallia, n° 23.

Le 24 janvier à Evian-les-Bains, Gabin, Julien, Albert FLOURAC, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 1214, avenue d'Evian.

Le 25 janvier à Evian-les-Bains, Mathias, Jean, Joseph SANCHEZ, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 769 C, impasse du Gavot - Chez Granjux.

Le 24 février à Evian-les-Bains, Ramez NADA, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 77, route du Très Clos.

Le 12 mars à Thonon-les-Bains, Laura GABET-BOINEAU, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 828, route de Grande-Rive.

Le 23 mars à Evian-les-Bains, Clara, Maria DUCRET, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 1, rue de l'Opac - Le Clos Chenevière.

Le 3 avril à Evian-les-Bains, Maude, Angèle JANY, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 113, avenue de Maxilly - Maraîche.

Le 5 avril à Evian-les-Bains, Sarah, Aurélie LACROIX, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, avenue du Gallia.

Le 4 mai à Evian-les-Bains, Enora, Edith, Thérèse DESCAMPS, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 573, avenue du Léman.

Le 22 mai à Evian-les-Bains, César, Albert COLOMBEY, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 1214, avenue d'Evian.

Le 19 juin à Evian-les-Bains, Artémios KRAVTCHOUK, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, avenue du Club Hippique.

Le 8 juillet à Evian-les-Bains, Lucie, Camille VIOLLAND, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 680, avenue du Léman.

Le 12 juillet à Evian-les-Bains, Eva CORREIA PINTO, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, Le Gallia - Rond Point.

Le 20 juillet à Thonon-les-Bains, Alexis, Florian, Michel TISSOT, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 181 E, avenue de Verlagny.

Le 22 juillet à Evian-les-Bains, Juliette, Marie, Suzanne ESCOUBES, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 766, avenue du Léman.

Le 1er août à Evian-les-Bains, Terry, Sauveur, Michel DEFOLY, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 41, chemin de Chez Duret.

Le 2 septembre à Evian-les-Bains, Bastien, Prosper, Désiré LEROY, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 29, avenue de Maraîche - Grande-Rive.

Le 18 septembre à Evian-les-Bains, Manon CETTOUR-CAVE, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 691, avenue de Lécherot.

Le 17 octobre à Thonon-les-Bains, Valentin, Cédric DANIEL, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 1038, avenue de Milly, "Le Florida" entrée B.

Le 5 novembre à Evian-les-Bains, Yvanie GAGNEUX, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, Résidence "Le Milly".

Le 13 novembre à Evian-les-Bains, Anaëlle, Olivia, Marie MANON, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, Chemin des Houches.

Le 15 novembre à Evian-les-Bains, Yaqine OUARDIRI, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 308, avenue de Seuvay.

Le 3 décembre à Evian-les-Bains, Astrid, Noémie, Eléa VESIN, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, chemin des Peupliers.

MARIAGES

Le 23 mai, Fabrice, Bruno CHAPUIS, électricien et Antonietta SECCHI, assistante commerciale, domiciliés à Thonon-les-Bains, la Poudrière, route d'Armoey.

Le 13 juin, Olivier, Gérard, Lucien, Claude WACHTER, comptable et Marika, Annette VANSKA, opératrice de télécommunications, domiciliés à Luxembourg, 99, route de Bonnevoie.

Le 20 juin, David MARMET, gérant de restaurant et Christelle, Mireille, Nicole BRON, infirmière, domiciliés à Evian-les-Bains, 14, avenue du Gavot.

Le 11 juillet, Hervé, Emmanuel, Nicolas BAISAMY, ingénieur génie civil et Anne, Jacqueline, Jeanne MUET, professeur d'EPS, domiciliés à Neuvecelle, 79, chemin du Chatelard.

Le 11 juillet, Hervé, François, Robert CHATELAIN, tourneur et Christine, Claude, Huguette CAMMISULLIS, secrétaire comptable, domiciliés à Neuvecelle, Le Gallia n° 35.

Le 25 juillet, Roland, Thierry, Jacques ALBORINI, conducteur de travaux et Sylvaine, Dominique MORAND, sans profession, domiciliés à Neuvecelle, 634 C, avenue de Lécherot.

Le 25 juillet, Michel FREI, surveillant et Agnès, Andrée, Jacqueline, Marie THIEBAUT, assistante maternelle, domiciliés à Evian-les-Bains, 6 boulevard du Royal.

Le 22 août, Olivier PASTOR, agent de maîtrise et Elsa, Thérèse, Andrée COMAILS, étudiante, domiciliés à Rouen, 10, rue Nicolas Mesnager.

Le 29 août, Raymond, Henri, Pierre, Camille COLOGNON, technicien et Josiane, Félise, Hermine MONTESSUIT, assistante dentaire, domiciliés à Neuvecelle, 75, chemin des Houches.

Le 7 novembre, Christan LEONARDUZZI, technicien en électronique et Carine, Ghislaine, Claude GILLAND, caissière-réassortisseuse, domiciliés à Scionzier, 7 bis, rue des Peupliers.

Le 14 novembre, Marc, Florent POLETTI, agent technique et Marina, Viktorovna CHABOLTASSE, guide touristique, domiciliés à Neuvecelle, 747, route de Grande-Rive.

DÉCÈS

Le 12 janvier, René, Simon VEILLET, 87 ans, domicilié à Neuvecelle, avenue du Léman, Chalet Bambi.

Le 4 mai, Fabienne, Arlette MORAND, épouse MARTIGNIERE, 40 ans, domiciliée à Neuvecelle, 43, Parc des Vernes.

Le 4 juin, Virginie, Suzanne ROLLET, 29 ans, domiciliée à Neuvecelle, Milly, 106, avenue de Forchex.

Le 18 juin, Henri, Roger DEMARET, 78 ans, domicilié à Neuvecelle, 1, chemin de Gravanne.

Le 23 juin, Joséphine, Georgette JACQUIER, épouse DUPRAUX, 43 ans, domiciliée à Neuvecelle, 607, avenue de Maxilly.

Le 2 juillet, Marie, Antoinette JULLIARD, veuve BLANC, 87 ans, domiciliée à Neuvecelle, 8, Parc d'Ausnières.

Le 26 juillet, Roger, Henri MURE-RAVAUD, 71 ans, domicilié à Neuvecelle, 1705, avenue de Milly.

Le 12 août, Jean-Marie FAUSTINI, 84 ans, domicilié à Neuvecelle, 136, avenue de Montigny.

Le 6 octobre, Robert, Alphonse SERVOZ, 79 ans, domicilié à Neuvecelle, 1506, avenue du Léman.

Le 3 novembre, Paulette, Geneviève RODDIER, épouse TOURNEBISE, 69 ans, domiciliée à Neuvecelle, 197, chemin des Houches.

Le 30 novembre, Delphine, Yvonne, Zélie VIOLLAZ, veuve LYET, domiciliée à Neuvecelle, avenue du Flon.

Le 7 décembre, Robert, Marie-Joseph TOURNEBISE, domicilié à Neuvecelle, 197, chemin des Houches.



SCREG SUD-EST

- Terrassements
- Traitement de sol
- Revêtements traditionnels en enrobés
- Voies d'accès privées
- Voirie et réseau divers
- Sols industriels

● CENTRE DE THONON
Z.I. de Vongy
B.P. 249
74206 THONON Cedex
Tél. 04 50 71 43 16
Fax 04 50 26 67 61

Equipements K7

Ets Loridant Père et Fils

FABRICATION
ACCESSOIRES AUTO

74500 NEUVECELLE SUR EVIAN
Tél. 04 50 75 10 79
Télex : Loridant 385749 F

PUPIC DE ROUMANIE

Une convention de jumelage a été signée le 29 janvier 1998 entre la Mairie de Neuvecelle et le LEAGAN N°1 de BOTOSANI dans le cadre d'une action humanitaire et en faveur d'enfants en quête d'affection et de considération.

Ce jumelage n'implique aucun engagement matériel et financier de la part de la Mairie et du Leagan n°1.

Cette convention permet à des personnes qualifiées d'aller exécuter des stages ou d'essayer de former le personnel roumain pendant le temps scolaire et à des jeunes de venir soutenir le personnel pendant le mois d'août.

Cette année, nous étions 6 de Neuvecelle à suivre Pascal (Père VESIN) dans sa "folle aventure". Ce coup de foudre pour ces p'tits bouts nous a été transmis lors de la séance diapositive de janvier 98, commentée avec émotion par des jeunes qui avaient déjà vécu cette expérience.

Le dimanche 2 août 98, 15 heures, deux mini-bus avec remorques sont partis de Thonon pour une expédition qui dépasse les 30 heures, destination : BOTOSANI.

Visite des bâtiments, dès le mardi matin, composant l'orphelinat ou plutôt "maison d'enfants" qui en accueille environ 180 (du nouveau-né au bambin de 4-5 ans). Le contraste entre les différentes bâtisses, affectées par tranches d'âge aux enfants fût frappant : tristesse et pauvreté des lieux chez les grands (à l'intérieur comme à l'extérieur); mauvaise odeur persistante qui se dégageait des pièces trop petites, mal aérées, au sol recouvert de moquette. Tandis que des décorations murales, des jeux d'éveils, des mobiles donnaient un aspect plus agréable chez les nourrissons. Nous avons été surpris, les premiers jours, par le silence, l'immobilité, le calme qui régnaient.

Où étaient donc passés les cris, les bruits de récréation, comme nous les connaissions ?

Après une quinzaine de jours passés avec ces enfants, nous avons constaté un changement dans leur comportement. Etait-ce le fait de jouer avec eux, de courir, de rigoler, de leur apprendre à marcher, de les prendre dans nos bras, de leur consacrer notre temps, notre Amour ?

Ce contact permanent et chaleureux adulte-enfant semble primordial pour son bon développement : les attitudes agressives des premiers jours et les balancements d'avant en arrière paraissaient s'atténuer. Que dire du personnel plongé dans les problèmes socio-économiques du pays, où l'avenir est incertain? La plupart d'entre eux étaient distants, tandis que d'autres reconnaissants que nous puissions leur apporter notre aide pendant cette courte période.

Nous avons profité de la sieste des enfants pour



décaper, réparer, repeindre de couleurs vives tous les jeux extérieurs et les bancs. Lors de la deuxième quinzaine d'août, le gazon a été tondu et les haies taillées.

Indépendamment de la vétusté, de l'absence d'hygiène, et des pénuries d'eau, ces enfants, abandonnés ou confiés à l'Etat, manquent considérablement d'affection.

Qu'adviendra-t-il de ces chérubins, après leur passage au Leagan? Seuls ceux qui seront capables de marcher et de parler, auront la chance d'intégrer le préscolaire. Pour les autres, l'avenir est malheureusement tout tracé : neuropsychiatrie...

Qu'il est difficile pour nous de savoir qu'une partie des enfants que nous avons aimés subiront ce triste sort, alors qu'un minimum d'attention pourrait tout changer !!!

Ces moments forts, en émotion mais aussi en éclats de rire ont créé un esprit de fraternité exceptionnel au sein d'un groupe pourtant hétérogène et plus ou moins inconnu.

Une telle expérience nous a permis de réfléchir sur les petits riens de la vie quotidienne qui nous ennuiant, nous blessent quelquefois, et qui, au regard de ce que nous avons découvert en Roumanie ne sont que gouttes d'eau insignifiantes.

Ce ne sont que quinze jours, mais pour nous cela restera une étape importante dans notre vie, gravée à tout jamais dans nos cœurs, grâce à toi Pascal.

Merci à tous ceux qui ont contribué et qui contribueront aux voyages humanitaires.

Armelle, Chloé, Elisabeth, Florian, Hubert, Sabrina, Valérie.

Pour plus de renseignements :

ASSOCIATION : JULIA et LORENA
16, rue Chante-Coq
74200 THONON

LA VIE SCOLAIRE NEUVECELLOISE

A) LA VIE SCOLAIRE EN MATERNELLE

Après des vacances bien méritées pour les enfants comme pour les instituteurs(trices), la rentrée s'est effectuée le Jeudi 6 Septembre 97; nous la commençons avec :

- Colette PELOSSE : maîtresse de grande section
- Dominique SOUTEYRAND et Franck TABONE : maître (sse) de moyenne section
- Carole BOURON : maîtresse de petite section

L'école maternelle était heureuse d'accueillir 73 enfants de 3 à 5 ans dont 38 filles et 35 garçons.

Après un mois et demi de travail "intensif", nos petits chérubins ont pu voir leur premier spectacle "ALENCIEL" : c'est l'histoire d'une petite étoile qui gigote, un jour elle tombe dans la mer, elle trouve SERAPHIN, le dauphin son nouvel ami. Elle voyage au pays du silence et rencontre des habitants plus ou moins sympathiques voire même inquiétants. Et dans le balancement d'algues, elle découvre la poésie de la mer et ses traquenards. Le ciel lui apparaît alors plus rassurant. Mais comment rejoindre la voûte céleste? Mais sans Alenciel étoile du ciel y avait-il des étoiles de mer?

Puis les vacances de Toussaint arrivent, ouf..., quelques jours de repos.

NOVEMBRE

Le 6 : grande joie pour la classe de petite section qui monta dans le bus communal pour la première fois et ce ne sera certainement pas la dernière, et quelle surprise de se trouver dans ces gros camions rouges, avec les habits, les casques...eh oui c'était bien la caserne des pompiers.

Le 20 : ce fut cette fois-ci le tour de la classe des moyens d'avoir cette joie.

DECEMBRE

Le 1^{er} : les enfants de moyenne section ont eu deux surprises : le calendrier de l'avent et en plus une nouvelle maîtresse Dominique, les lundis et mardis.

Les 8 et 9 : la grande section prenait le bus communal pour aller visiter la fabrication artisanale de bougies de Mr et Mme GUYOT : nous avons vu des fils pendus sur des grilles, Mr GUYOT les trempait dans la paraffine pour faire des cierges. Les

plus gros étaient coupés avec une scie puis taillés avec une machine "taille crayon".

Ce magasin ne va bientôt plus exister car Mr et Mme GUYOT partent à la retraite et plus personne ne veut fabriquer des bougies artisanalement.

Le 16 au matin : spectacle de Noël : "La souris du Père-Noël", l'après-midi tous les enfants de l'école maternelle ont pu rencontrer le Père-Noël qui est venu leur apporter beaucoup de cadeaux grâce à l'Association de Parents d'élèves :

- Classe des petits : une coiffeuse, des pâtisseries pour la dînette
- Classe des moyens : des perles, un établi
- Classe des grands : des légos dacta, un mini-ordinateur

En plus, chaque enfant a pu repartir avec un sachet de friandises et une surprise à accrocher dans le sapin. Avant le déballage des cadeaux, le Père-Noël a écouté les enfants chanter et a reçu des dessins. Ensuite, il est parti pour aller porter des cadeaux ainsi que des papillotes au C.P.; pendant ce temps les enfants ont goûté.

JANVIER 1998

Le lundi 5 : reprise des cours où chacun était content de revenir et de raconter tout ce qu'il avait eu et fait pendant ses vacances.

FEVRIER - MARS

Du 23 Février au 27 Mars, la classe de moyenne section a été faire de la gymnastique à l'Avenir Evianais, avec Sissi.

Mardi 24 : carnaval, les enfants sont venus déguisés si ils le voulaient. Pendant la matinée, ils ont eu la visite de Kinou, et tous les enfants revenus l'après-midi ont pu préparer et déguster les crêpes.



Jeudi 19 Mars : jour de mi-carême : les enfants ont confectionné pendant les semaines précédentes des déguisements qui leur ont servi pendant le défilé :

- Les petits étaient des clowns
- Les moyens étaient des fées, des reines, des chevaliers, des rois.
- Les grands avaient fabriqué des perruques.

Nous sommes tous partis de l'école et le point de rendez-vous était la place de Milly où de nombreux parents nous attendaient. Le spectacle dura environ une demi-heure : chants, danse...

Un merci à la boulangerie Bizet qui a préparé un sachet de bonbons à chaque enfant.

Nous sommes redescendus à l'école et là encore les enfants ont goûté de bonnes brioches et du chocolat ainsi que bu du jus de fruits que l'association de Parents d'Elèves nous a offerts.

Le lundi 23 : la grande section est allée visiter la fromagerie de Lugrin. Comment fabrique-t-on le fromage, les différentes sortes, les différentes pâtes...

Les mardi 24 et jeudi 26 : La grande section est allée visiter, par demi-groupes, la croissanterie "Amandine" à Evian. Nous avons même pu voir comment étaient fabriqués les croissants ; à la fin de chaque visite nous sommes remontés avec un sachet de viennoiseries.

AVRIL

Le jeudi 2 : l'école maternelle ne restera pas longtemps ouverte. Deux grands cars sont venus nous chercher pour nous emmener à l'Espace du lac à Anthy, pour écouter et chanter avec Jean RENE.

Du 16 Avril au 11 Juin : la classe de grande section est allée faire de l'expression corporelle à l'Avenir Evianais pour aboutir au spectacle de fin d'année.

Le mardi 28 : la même classe a pris le bus communal pour aller visiter une exposition au Palais des Congrès à Evian.

MAI

Le mardi 5 : la classe de moyenne section a pris le bus communal pour aller visiter la forêt de Ripaille ; nous avons pu voir plusieurs sortes d'arbres, de plantes et même des coquilles d'oiseaux.

Le jeudi 7 : les enfants ont eu la surprise de voir en arrivant dans la cour, une maison et un toboggan de chez Proludic, financés par la mairie et les parents d'élèves.

Le mercredi 20 : l'école maternelle ouvre exceptionnellement ses portes pour profiter d'un long week-end. Les petites et moyennes sections ont pris un grand car pour aller visiter la "ferme des enfants" à Fessy. Bien sûr, le sac à dos bien rempli par le pique-nique que papa ou maman avait préparé, et l'après-midi, un jeu de piste avait été prévu un peu plus haut... Quelle joie de pouvoir courir dans les bois ! Il faut quand même penser au retour.

JUIN

Le jeudi 11 : la classe des moyens est allée visiter le Château de Ripaille pour le comparer avec celui qui avait été fabriqué dans la classe.

Le samedi 13 : la classe des grands a produit le spectacle préparé à l'Avenir Evianais devant leurs parents.

Le samedi 20 : les classes de petite et moyenne sections ont à leur tour fait un spectacle : chants, danses... devant tous les enfants de l'école primaire ainsi que tous les parents.

Le mardi 23 : les petits et moyens sont montés dans un grand bus, direction le Bouveret où ils ont pu profiter des trains miniatures.

Le vendredi 26 : cette fois-ci et pour la dernière fois la classe de grande section ainsi que le C.P. ont pris un grand bus pour aller visiter les "Aigles du Léman" à Sciez.

Le Mardi 30 : l'école maternelle ferme ses portes jusqu'au 3 Septembre.

B) ACTIVITÉS ET SORTIES DES CLASSES DE L'ÉCOLE PRIMAIRE

Au premier trimestre, c'est la classe du cours préparatoire qui a donné le coup d'envoi en octobre 1997, avec une visite au musée paysan de Viuz-en-Sallaz, pour y célébrer "la fête de la maude". La maude c'est ainsi qu'on nomme le cidre savoyard parce qu'on utilise pour sa fabrication en plus des pommes, une variété de poire appelée maude.

Après avoir vu fonctionner, grandeur réelle, d'anciennes machines comme la râpeuse et le pressoir, les enfants ont participé à différents ateliers et ont pu presser leur propre cidre, dégusté avant fermentation bien sûr.

Pour finir la journée, ils ont écouté le conte du tonnelier qui leur a révélé ses techniques de fabrication ainsi que le secret de la fermentation.

Toujours dans le domaine de l'alimentation, la classe des CP a eu la chance de recevoir à la can-



Préparation pour la semaine du goût dans la salle du restaurant scolaire

tine de l'école, durant la semaine du goût, le chef de "La Toque Royale". Voici ce qu'ils ont dégusté.



L'année 1997 s'est terminée par la prestation des élèves de toute l'école qui ont interprété des chants de Noël devant leurs parents. Les enfants y ont mis tout leur cœur et ont été récompensés par les applaudissements chaleureux d'un public qui leur était acquis d'avance.

Le deuxième trimestre scolaire a été marqué par les activités sportives.

Au mois de février, les classes de CE2 et CM1 ont fait un stage de ski de piste à Bernex pendant cinq après-midi et les classes de CP et CE1

se sont initiées au ski de fond au Col des Moises durant quatre journées réparties sur deux semaines.

Tous les élèves ont pu bénéficier de cours de moniteurs et l'enneigement, bien que moyen, a été suffisant pour que chacun profite au maximum des plaisirs de la glisse. Mais laissons la parole aux enfants...

ELÈVES DU COURS PRÉPARATOIRE

"Au ski de fond nous avons fait un jeu. Il fallait courir à pied jusqu'aux skis et chausser très vite. Après on devait glisser vers le moniteur. C'est Anthony qui a gagné."

"J'ai aimé le foyer de ski de fond. Les messieurs étaient gentils et le thé était bon."



Sorties de ski à Bernex

ELÈVES DU CE1

"Le mardi 3 février, on a fait une grande descente aux Moises ; ça nous a bien plu"

J'étais parti pour faire une bonne descente mais j'ai mis un bâton entre mes skis et je suis tombé."



On a joué au loup glacé, tout le monde a été loup sauf le moniteur."

Propos des élèves de CE2 et du CM1 recueillis lors d'une discussion sur le stage de ski de piste

"Nous avons progressé... Nous avons pu faire des pistes plus grandes, plus pentues.."

Il y a des enfants qui n'avaient jamais skié, alors ces cours leur ont apporté un peu plus qu'aux autres... Nous, les débutants, avons pu connaître ce qu'était le ski. Pour certains d'entre nous c'était plus dur que nous l'imaginions, pour d'autres c'était plus facile... Nous avons observé ce qu'était un domaine skiable... Les plus craintifs n'ont plus peur des téléskis et des télésièges. Nous avons l'impression d'être sur un manège..."

Au printemps, les enfants de CP, CE1 et CM2 se sont rendus au gymnase de l'Avenir Evianais, pour cinq séances d'activité gymnique, d'une heure par semaine. Sylvie Terrier, leur professeur, leur a permis de découvrir les divers ateliers possibles : les agrès, les exercices au sol, la poutre... Les enfants ont beaucoup apprécié cette activité et certains ont même découvert un sport.

Avec l'autorisation de la mairie d'Evian, les élèves de CE2 et de CM2 ont pu s'entraîner à la course au stade de Passerat (courses d'endurance, de vitesse et sauts de haies).

Enfin, juste avant de partir en vacances de printemps, les élèves du cycle 3 (CE2, CM1, CM2) ont assisté à un concert donné par les Jeunesses Musicales de France au Palais des Congrès. Deux chanteurs russes proposaient un répertoire de chants traditionnels. Ce spectacle de qualité a su captiver les enfants.

A noter aussi, qu'afin de participer au financement de leur séjour à Viuz-en-Sallaz, les enfants de CM2 ont vendu un livre-jeu qu'ils avaient réalisé ainsi que des pâtisseries, cuisinées par leurs parents, pour le goûter de carnaval. Chaque élève tenait un stand et gérait la vente. La recette fut fructueuse et son montant a permis à la classe de faire d'autres sorties.

Merci encore à tous.

Sorties du troisième trimestre

C'est dans le but de vivre une expérience de la vie en collectivité, tout en alliant les apports pédagogiques, que la classe de CM2 est partie trois jours en classe de découverte sur le thème de l'eau, à Boex (Viuz-en-Sallaz), les 4, 5 et 6 mai.

Les activités étaient encadrées par des animateurs de l'Ecomusée de Viuz-en-Sallaz qui proposaient aux enfants de réaliser des objets techniques (une clepsydre, une roue à eau,...), de découvrir une exposition sur l'énergie produite grâce à l'eau et d'explorer la faune et la flore d'une rivière.

Les élèves étaient chaleureusement hébergés au centre Les Soldanelles.

Cette vie de groupe hors de l'école et de la classe a modifié les rapports des enfants entre eux, laissant place à une grande complicité et à des liens amicaux encore plus forts!

Grâce au bénéfice de la vente de pâtisseries, les CM2 ont pu aller visiter l'exposition sur l'espace à la M.J.C. de Thonon. Ils y ont regardé des vidéos et sont partis à la découverte des étoiles de la géode. Ils ont pu aussi s'offrir une sortie d'une journée à Berne. Madame Gleyze, professeur d'allemand, a proposé ce voyage aux élèves dans le but de mettre en pratique les premiers apprentissages de la langue et d'enrichir leur vocabulaire allemand. Les enfants ont visité un musée de peinture et ils ont réalisé leur propre chef-d'oeuvre en s'inspirant des tableaux de Paul Klee (peintre bernois).

Une visite au zoo a suivi pour pique-niquer au grand air. La visite du vivarium a remporté un vif succès.

Les CE2 et les CM1 sont allés à Lyon, le vendredi 15 mai. Les élèves de la classe du CM1 ont élaboré un compte-rendu de ce voyage.

"Avec la classe de CE2, nous, les CM1 de l'école de Neuvecelle, nous sommes allés à Lyon.

Dans le quartier de la Croix-Rousse, nous avons visité la Maison des Canuts. Après un film sur le cycle du ver à soie, nous avons vu fonctionner deux métiers à tisser à bras et un mécanique. Ces

métiers fonctionnent avec un système de cartes perforées, inventé par Jacquard.

Nous avons pique-niqué près du "Gros Caillou", rocher apporté par le glacier du Rhône. Sur la place de la Croix-Rousse, nous sommes passés devant la statue de Jacquard.

Puis, nous sommes allés voir un mur peint en trompe l'œil qui représente des gens de la Croix-Rousse et leur quartier.

Ensuite, nous sommes passés par la montée de la Grande Côte avant de traverser une traboule (passage entre les immeubles). Après la rude montée Saint-Sébastien, nous sommes allés sur les quais de la Saône, nous avons traversé la passerelle Saint-Vincent pour aller voir un autre mur peint en trompe l'œil. C'est le "mur des Lyonnais" qui représente des gens célèbres de Lyon et des environs (Paul Bocuse, Bernard Pivot, les frères Lumière...).

Enfin, nous sommes passés par le tunnel sous la Croix-Rousse avant de regagner Neuvecelle".

En juin, toutes les classes primaires, sauf les CP, ont fait des sorties randonnées à Bernex et à Saint-Paul. Les CE2 et les CM1 sont montés à la pointe de Pelluaz et ont fait une marche de dix kilomètres environ.

La maîtresse des CE1 avait choisi de faire observer à ses élèves les fleurs des montagnes profitant de l'occasion pour leur expliquer comment chaque plante y va de son ingéniosité pour croître, fleurir et disperser ses graines.

La sortie des CM2 dans les bois de Saint-Paul avait pour thème "nature et orientation". Les enfants, tout en découvrant le milieu naturel qui les entourait, devaient, par petits groupes, trouver leur itinéraire à l'aide d'une carte et d'une boussole...

Pour toutes ces sorties nature, les enseignantes étaient accompagnées de guides de montagne de l'Association Alp'Léman Nature, d'un moniteur bénévole de Bernex et de parents d'élèves.

Quant aux CP, ils sont allés à Sciez avec les enfants de Grande Section de maternelle, aux "Aigles du



Visite aux Aigles du Léman "temps de pause"

Léman". Ils ont pu observer de près différents rapaces mais aussi les voir évoluer librement dans les airs et revenir pourtant à terre dès que leur fauconnier les rappelle.

Cette sortie a fait suite à un "décloisonnement" entre les deux classes, au troisième trimestre : les GS venant une heure par semaine travailler à des activités de pré-lecture et de graphisme à l'école primaire, avec la maîtresse de CP (afin de dédramatiser pour certains leur future entrée à "la grande école"), pendant que les CP retournaient avec plaisir en maternelle pour pratiquer des activités artistiques.

Un décloisonnement plus inattendu mais pourtant très intéressant a eu lieu entre la classe des CM2 et la PS de maternelle. Les plus petits aidés des plus grands ont décoré l'école, chacun apportant à l'autre. Cet échange fut très riche puisque l'école s'est retrouvée transformée en aquarium fantastique.

Enfin pour clore cette année scolaire l'enseignante du CM2 qui devait quitter l'école fin juin, a organisé une soirée projection du film du séjour à Boex pour ses élèves et leurs parents. Les enfants avaient aussi préparé une petite exposition sur les différentes activités de l'année.

Toutes ces sorties et activités n'auraient pas été possibles sans l'attribution d'une subvention de la mairie de 3000 francs par classe, sans l'apport financier important de l'Association de Parents d'élèves qui ne ménage pas sa peine, sans la présence des parents qui aident à l'encadrement des élèves. Au nom des enfants de l'école, les enseignantes remercient vivement chaque participant, sans oublier Daniel Blanc, le chauffeur du bus scolaire pour sa bonne humeur constante.



COMPTES RENDUS SOMMAIRES DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ANNÉE 1998

RÉUNION DU 13 MARS 1998

Au cours de cette séance, le conseil municipal :

- A **APPROUVÉ** le budget primitif M 14 de 1998 qui s'établit comme suit :

- Section de fonctionnement :

recettes et dépenses : 10 346 167 francs

- Section d'investissement : recettes et dépenses : 6 642 286 francs

et A **PRÉCISÉ** que ce budget d'un montant total de 16 988 453 francs limite les dépenses de fonctionnement et enregistre un programme d'investissement soutenu.

- A **DÉCIDÉ** de réévaluer de 2% les taux d'imposition des taxes directes locales. Les taux appliqués en 1998 sont donc les suivants :

- Taxe d'habitation : 9,53% contre 9,34% l'an dernier
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 9,53% contre 9,34% l'an dernier

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37,54% contre 36,80% l'an dernier

- Taxe professionnelle : 15,46% contre 15,16% l'an dernier.

- A **RECONDUIT** les tarifs municipaux de 1997 : services, cimetière...

- A **ATTRIBUÉ** aux associations les subventions suivantes :

Lou Nové Chatni	20 000 F
Hand Ball de Neuvecelle	17 000 F
Bibliothèque de Neuvecelle	28 000 F
Club de l'Amitié	6 000 F
Gym Nouvelle Forme	4 000 F
Donneurs de Sang de Neuvecelle	4 000 F
La Neuvecelloise	4 000 F
Restaurant Scolaire	1 000 F
Trompes de chasse de Neuvecelle	3 000 F
Espace Danse	1 000 F
Ecole du Chat	500 F
Association l'Atelier de Neuvecelle	3 000 F
Tennis Club d'Evian	3 000 F
M.J.C. d'Evian	3 500 F
La Passerelle	1 500 F
Association des Parents d'Elèves Les Cygnes	500 F
Les Myosotis - Maison de retraite d'Evian	2 500 F
MUTAMA Savoie-Mont-Blanc	1 440 F
Association Savoie Argentine	1 000 F
Association Protection Civile du Chablais	1 000 F
Total	105 940 F

- A **DEMANDÉ** que l'acquisition de mobilier scolaire et de matériel de voirie soit imputable à la section d'investissement compte tenu du caractère de durabilité de ces dépenses.

- A **RECONDUIT** pour 1998 le régime indemnitaire applicable au personnel des collectivités locales.

- A **APPROUVÉ** le budget primitif annexe de l'eau et de l'assainissement de 1998 qui s'établit comme suit :

- Section de fonctionnement : recettes et dépenses : 2 355 246 francs

- Section d'investissement : recettes et dépenses : 771 168 francs.

- A **APPROUVÉ** le choix du cabinet d'architecture Brenas-Doucerain pour mener l'étude du réaménagement du secteur de l'église et de la construction d'une salle d'animation.

- A **APPROUVÉ** l'avenant n° 1 d'un montant de 236 333 francs 79 TTC au marché d'aménagement de la route départementale 21 dans la traversée de Milly. Les travaux supplémentaires conforteront le caractère urbain de l'aménagement afin d'accroître la sécurité des usagers dans ce secteur.

- A **DONNÉ** délégation à Monsieur le Maire pour la signature :

- d'un bail avec France Telecom pour l'implantation d'un site Itinériss,

- d'une convention de mise en place d'une commande centralisée de l'éclairage public.

- A **APPROUVÉ** une cession gratuite de terrain au lieu-dit Chez-Rebet en bordure du chemin de Forchex.

- A **ACCEPTÉ** la transformation du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Rive Française du Léman en Syndicat Intercommunal à Vocation Unique compte tenu de la suppression de l'activité touristique de cette structure.

- A **APPROUVÉ** le programme 1998 des travaux de mise en souterrain des réseaux aériens de l'avenue de Lécherot et de l'avenue Rouffin.

- A **APPROUVÉ** le décompte définitif de l'étude énergétique des bâtiments communaux réalisée entre 1994 et 1997.

- A **DONNÉ DÉLÉGATION** à Monsieur le Maire pour l'instruction des demandes de déclaration d'intention d'aliéner dans le cadre de l'application du droit de préemption urbain.

- A **ACCORDÉ** l'indemnité de conseil à taux plein à Monsieur Jean-Jacques VERNEDE, receveur municipal.

Successivement, en fin de séance, le Conseil Municipal :

- A **SOUHAITÉ** que le projet d'aménagement du secteur de l'église et de la construction d'une salle d'animation fasse l'objet d'une large information,

- A **DÉCIDÉ** de réaliser au moment opportun une étude du budget prévisionnel d'exploitation de la salle d'animation,

- **S'EST PRÉOCCUPÉ** des problèmes de sécurité routière et piétonnière sur l'avenue de Maxilly et A **ÉTÉ INFORMÉ** qu'une demande de prise en considération de l'aménagement de la voie sera prochainement formulée,

- A **ÉTÉ INFORMÉ** de la date de la fondue de l'Amitié fixée au samedi 21 mars prochain et de la promenade des mères de famille fixée au 14 juin,

- A **ÉTÉ INFORMÉ** de la prochaine parution du bulletin d'information intermédiaire Neuv'échos.

RÉUNION DU 19 JUIN 1998

Au cours de cette séance, le conseil municipal :

- A **APPROUVÉ** le compte administratif de 1997 du budget principal qui s'établit comme suit :

• Section de fonctionnement :

- Dépenses : 7 465 373 francs 33

- Recettes : 12 588 907 francs 14

dont 3 186 076 francs 32 d'excédent antérieur

- Excédent : 5 123 533 francs 81

• Section d'investissement :

- Dépenses : 7 667 478 francs 70

- Recettes : 4 059 246 francs 02

- Déficit : 3 608 232 francs 68

• Résultat de clôture : excédent de 1 515 301 francs 13.

- A **APPROUVÉ** le compte administratif de 1997 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement qui s'établit comme suit :

• Section d'exploitation :

- Dépenses : 2 020 920 francs 27

- Recettes : 2 686 837 francs 50

- Excédent : 665 917 francs 23

• Section d'investissement :

- Dépenses : 1 357 437 francs 40

- Recettes : 700 150 francs 33

- Déficit : 657 287 francs 07

• Résultat de clôture de l'exercice : excédent de 8 630 francs 16

- A **AFFECTÉ** le résultat de fonctionnement du budget principal et du budget annexe de l'eau et de l'assainissement en réserves.

- A **DÉCIDÉ** de réaliser l'emprunt de 1 710 822 francs inscrit au budget primitif de 1998 et nécessaire à la réalisation du programme d'investissements.

- A **DÉCIDÉ** d'appliquer une augmentation de 3 % à la redevance Commune du prix de l'eau qui est ainsi portée à 4 francs 38 le m³ pour les consommations enregistrées du 01.08.1998 au 31.07.1999. Cette augmentation est indispensable compte tenu des importants travaux à réaliser, dans les années futures, afin d'étendre le pompage de l'eau du lac à l'ensemble de la commune et d'écartier ainsi tout risque de pollution tout en poursuivant les travaux de protection des captages existants.

- A **RÉÉVALUÉ** d'environ 2 % les tarifs du transport scolaire pour l'année 1998 / 1999 et A **RECONDUIT** le dégrèvement d'1/2 accordé aux familles à faibles revenus.

- A **PROCÉDÉ** à l'annulation partielle d'un titre de recette.

- A **DESIGNÉ** Monsieur Louis DURET comme délégué au Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement.

- A **ÉMIS UN AVIS FAVORABLE** au projet de révision du P.O.S. de la Commune d'Evian pour l'ouverture à l'urbanisation du site des Verdannes en vue d'accueillir le nouveau collège.

- A **CONFIÉ** au cabinet Orlando MAPELLI une mission de maîtrise de chantier et de coordonnateur sécurité pour le suivi de la réalisation des travaux de réfection de l'église et A **CHARGÉ** Monsieur le Maire de lancer la consultation des entreprises et de signer les pièces nécessaires à la conclusion du marché.

- A **PRIS CONNAISSANCE** de la maquette de la salle d'animation et A **APPROUVÉ** le projet d'aménagement global du secteur de l'église.

- A **APPROUVÉ** le projet de déclassement de la route départementale n° 124 au profit de la commune et à son reclassement partiel dans le domaine public communal et A **AUTORISÉ**, à cet effet, Monsieur le Maire à lancer la procédure d'enquête publique correspondante.

Successivement, en fin de séance, le Conseil Municipal :

- A **ÉTÉ INFORMÉ** de la mise à disposition du public de la maquette de la salle d'animation et de sa prochaine présentation aux responsables d'associations,

- **S'EST PRÉOCCUPÉ** des aménagements à réaliser afin de rendre utilisable la piste de skate board sans que le voisinage n'ait à subir de nuisances nocturnes,

- A **ENTENDU COMMUNICATION** de différents comptes rendus de réunions de structures intercommunales,

- A **ÉTÉ INFORMÉ** de la baisse prévisible des effectifs à l'école primaire pour la prochaine rentrée scolaire ainsi que des changements à intervenir au sein du corps enseignant,

- A **EFFECTUÉ** le bilan des travaux d'aménagement du chemin départemental 21 dans la traversée de Milly,

- **S'EST PENCHÉ** sur les problèmes de sécurité routière sur l'avenue de Maxilly,

- A **ÉTÉ INFORMÉ** de la réalisation prochaine des travaux d'aménagement de la bibliothèque sise au Clos Chenevière à côté des commerces existants.

RÉUNION DU 25 SEPTEMBRE 1998

Au cours de cette séance, le conseil municipal :

- A **DÉCIDÉ** :

- de procéder au classement de la route départementale n° 124 pour sa partie comprise entre le PR 0,845 et 0,950 et de la voie communale n° 1 pour une superficie de 145 m² dans le domaine privé de la commune,

- de procéder au classement de la route départementale n° 124 dans la voirie communale pour sa partie comprise entre les PR 0 et 0,845 et les PR 0,950 et 1,628, dès lors que les travaux de remise en état de la voie et d'aménagement du carrefour RD 21 / RD 124 auront été réalisés par le Conseil Général de la Haute-Savoie.

- A **APPROUVÉ** l'acquisition d'une parcelle de terrain d'une contenance de 375 m² sise au lieu-dit "Neuvecelle" dans le cadre de l'aménagement du secteur de l'église.

- A **DÉCIDÉ** de lancer un appel d'offres ouvert pour :

- la construction d'une salle d'animation dans le secteur de l'église.

- l'aménagement de la voirie dans le secteur de l'église.

- A **AUTORISÉ** le Syndicat d'Electricité et d'Equipement de la Haute-Savoie à lancer les travaux de mise en souterrain des réseaux aériens dans le secteur de l'église.

- A **APPROUVÉ** le décompte définitif des travaux de mise en souterrain des réseaux aériens sur l'avenue de Milly confiés au Syndicat d'Electricité et d'Equipement de la Haute-Savoie.

- A **APPROUVÉ** la cession par l'OPAG 74 de la voie privée située au sud du bâtiment "Le Clos Chenevière".

- A **DÉCIDÉ** de louer un garage vacant situé au "Clos Cachat".

- A **APPROUVÉ** la répartition du produit des amendes de police de 1997 affecté à la construction de trois abris bus en bordure des avenues du Léman et de Milly.

- A **APPROUVÉ** le dossier technique relatif au renforcement du réseau d'eau communal établi par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt et A **DÉCIDÉ** de lancer un appel d'offres ouvert avec variantes pour la réalisation des travaux correspondants.

Successivement, en fin de séance, le Conseil Municipal :

- A **REMERCIÉ** le groupe de travail à l'origine du bulletin d'information Neuv'échos consacré à la présentation du projet de la salle d'animation,

- A ÉTÉ CONVIE à l'inauguration de la bibliothèque qui aura lieu le vendredi 2 octobre prochain,
- A ÉTÉ INFORMÉ de la soirée organisée par les années 8 qui se déroulera au groupe scolaire le samedi 3 octobre,
- A ÉTÉ INFORMÉ des difficultés rencontrées en début d'année entre l'école maternelle et la cantine scolaire,
- A PRIS CONNAISSANCE du résultat de l'appel d'offres lancé pour les travaux de restauration intérieure de l'église et de l'engagement d'un marché négocié pour les lots déclarés infructueux,
- A ÉTÉ INFORMÉ de la réouverture de la piste de skate dès lors qu'une association se sera constituée,
- A SOUHAITÉ la réalisation rapide des travaux d'aménagement du CD 24 sous la chapelle de Maraiche,
- A SOUHAITÉ qu'un budget prévisionnel d'équipement et de fonctionnement de la salle d'animation soit étudié.

RÉUNION DU 30 OCTOBRE 1998

Au cours de cette séance, le conseil municipal :

- A APPROUVÉ le budget supplémentaire du budget principal M 14 de 1998 qui s'établit comme suit :

- section de fonctionnement :

recettes et dépenses : 5 867 713 francs

- section d'investissement :

recettes et dépenses 7 087 947 francs

et A PRÉCISÉ que ce budget enregistre très peu d'écritures nouvelles et permet de dégager un excédent de 448 008 francs pour l'aménagement du secteur de l'église.

- A APPROUVÉ le budget supplémentaire annexe de l'eau et de l'assainissement M 49 de 1998 qui s'établit comme suit :

- section d'exploitation :

recettes et dépenses : 777 802 francs

- section d'investissement :

recettes et dépenses 753 397 francs

et A PRÉCISÉ que ce budget enregistre uniquement des inscriptions de régularisation et permet de dégager une somme de 96 110 francs pour l'extension du pompage.

- A VOTÉ l'indemnité légale de gardiennage des églises communales pour 1998 fixée à 4 820 francs.

- A CONFIE à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt une mission de maîtrise d'œuvre pour l'étude et la réalisation des travaux de renforcement du réseau d'eau communal.

- A CONFIE au Syndicat d'Electricité et d'Equipement de la Haute-Savoie la réalisation des travaux de mise en souterrain de l'éclairage public et d'équipement divers de voirie dans le secteur de l'église.

- A APPROUVÉ le projet de mise en souterrain des câbles téléphoniques dans le secteur de l'église.

- A APPROUVÉ la prise en charge intégrale par le Département de la Haute-Savoie des travaux d'aménagement du carrefour de la Route Départementale n° 21 et de la Route Départementale n° 124 ainsi que le versement d'une subvention de 330 000 francs hors taxes pour la réfection de la Route Départementale n° 124 entre la place de l'église et "Rond-Point".

- A DÉCIDÉ de procéder au classement de la Route Départementale n° 124 dans la voirie communale pour sa partie comprise entre les PR 0 et 0,845 et entre les PR 0,950 et entre le PR 0,950 et 1,628.

- A APPROUVÉ, en application des règles de la comptabilité M 14, la sortie de l'inventaire des biens acquis au cours de la gestion de 1992.

Successivement, en fin de séance, le Conseil Municipal :

- A SOUHAITÉ aborder le sujet de l'informatique à l'école lors de la prochaine séance du Conseil Municipal,

- S'EST PENCHÉ sur la nouvelle appellation à donner à la rue de l'OPAC,

- A SUBORDONNÉ la mise en place de la piste de skate-board à la constitution d'une association et A DÉCIDÉ l'installation d'un panneau de basket.

Mairie de Neuvecelle

RÉUNION DU 11 DÉCEMBRE 1998

Au cours de cette séance, le conseil municipal :

- A DÉCIDÉ de procéder au renouvellement de la ligne de crédits à court terme utilisable dans le cas de besoins temporaires de trésorerie et a porté son montant à 2 000 000 de francs.

- A ACCORDÉ une prime de fin d'année au personnel communal correspondant à 1/12^e de leur salaire annuel.

- A APPROUVÉ le décompte définitif des travaux d'électrification du carrefour de Milly confiés au SELEQ 74.

- A SOLLICITÉ le concours de la Direction Départementale de l'Equipement pour assurer l'étude et la direction des travaux nécessaires à la réalisation du réaménagement du secteur de l'Eglise.

- A CONFIE au cabinet Orlando MAPPELLI une mission de coordination sécurité et de protection de la santé dans le cadre de la construction de la salle d'animation.

- A APPROUVÉ la convention de contrôle technique à passer avec le bureau APAVE dans le cadre de la construction de la salle d'animation.

- A DONNÉ DÉLÉGATION à Monsieur le Maire pour la conclusion des conventions liées à l'utilisation des données cadastrales cartographiques informatisées.

Successivement, en fin de séance, le Conseil Municipal

- A DÉCIDÉ de solliciter le Conseil Général de la Haute-Savoie pour la mise en place temporaire de feux tricolores sur la RD 24 sous la Chapelle de Maraiche dans l'attente de l'aménagement piétonnier à réaliser dans ce secteur.

- S'EST PENCHÉ sur les modalités de mise à disposition de la salle de la cantine scolaire et A DÉCIDÉ d'étudier cette question dans le cadre du fonctionnement de la future salle d'animation.

- A ÉTÉ INFORMÉ du choix des différents types d'éclairage public retenus en fonction des caractéristiques des voies.

- A ÉTÉ INFORMÉ d'un projet de statue pour la place de Milly visible dans la salle de la bibliothèque.

- A ENTENDU COMMUNICATION, à l'issue de la séance, des projets en matière informatique pour les écoles maternelle et primaire de Neuvecelle.

Conseil Municipal du... Dimanche 5 juin 1898

FIN D'UNE GRAVE INJUSTICE SOCIALE

L'an mil huit cent quatre vingt dix-huit le cinq juin, à une heure et demie du soir, le Conseil municipal de la Commune de Neuvecelle, s'est réuni en session trimestrielle au lieu ordinaire de ses assemblées sous la présidence de M. CHEVALLAY, Maire.

Etaient présents : MM. REBET François, MILLIET Pierre-Antoine, GIROUD Pierre, LAURENT Joseph, JACQUIER Pierre, CHEVALLAY Joseph, BLANC Jacques, BUTTAY François.

Absents : MM. GREPILLAT François, BRACONNAY Louis, ALLEMAND Gaspard.

M. JACQUIER Pierre a été élu secrétaire.

... / ... En continuation de l'ordre du jour, Monsieur JACQUIER propose au Conseil de supprimer le rôle des prestations en nature et d'inscrire en remplacement au budget primitif de 1899 la somme de mille francs représentant le montant approximatif dudit rôle.

Il expose, à l'appui de sa proposition :

Que le territoire de la Commune de Neuvecelle est possédé pour plus du tiers par des propriétaires forains qui ne contribuent en rien à l'entretien des chemins de la commune,

Que dans la commune, il y a plusieurs fermes importantes possédées par des propriétaires étrangers et que si des prestations sont faites en raison de ces fermes, ce ne sont pas les propriétaires qui les supportent, mais bien les petits fermiers.

Que des familles de la commune ne possédant sur son territoire que quelques lopins de terre, mais comptant deux ou trois hommes, sont imposées d'autant de fois trois journées de prestation qu'elles comptent d'hommes, tandis que les gros propriétaires qui n'habitent pas la commune, mais y possèdent des propriétés et contribuent à l'usure des chemins en raison de leurs propriétés, sont complètement exempts de cet impôt.

Qu'en prenant pour exemple les chemins de Gde Rive à Maraiche (Vicinal N° 4) et celui de la "CREÛSAZ" de Gde Rive à Coudray, tous deux situés dans la partie vignoble de la commune, chemins en forte pente et qui sont chaque année défoncés par les charrois d'engrais de vendanges, nécessi-

tés par les vignes qui les avoisinent et à la réfection desquels la commune est obligée annuellement d'affecter la presque totalité des journées de prestation au détriment des autres chemins.

Qu'en examinant les propriétés que desservent les chemins cités plus haut on trouve que les 3/4 de ces propriétés sont possédées par des propriétaires étrangers à la commune, pour lesquels les chemins sont usés et qui ne contribuent en rien à leur entretien.

Qu'avec le système actuel des prestations qui sont toujours considérées et appelées justement "corvées" faites généralement à contre-cœur et ne produisant une somme de travail plus que médiocre, les chemins ne seront jamais si bien entretenus que par un entrepreneur ou un cantonnier à traitement fixe surveillé directement par la municipalité.

Que la somme produite par le rachat des prestations n'étant pas absorbée entièrement par le salaire du ou des cantonniers, l'excédent pourrait être employé utilement à l'achat de matériaux pour recharger les chemins, ce qui manque actuellement.

Il lui paraît absolument juste que l'impôt des prestations soit réparti entre chaque propriétaire en raison des terrains qu'il possède.

Le Conseil

Où l'exposé de M. JACQUIER, considérant que les arguments qu'il développe sont tout à fait justes, que le système actuel des prestations frappe principalement le petit contribuable et qu'un Conseil démocratique doit se montrer soucieux d'assurer une répartition plus équitable des impôts de quelque nature qu'ils soient,

Considérant aussi que le système actuel est suranné,

A l'unanimité

Vote la proposition de M. JACQUIER et inscrit au budget primitif de 1899 la somme de mille francs en remplacement des journées de prestation.

Ainsi fait à Neuvecelle les jour, mois et an que dessus par tous les membres présents.

(Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal)

CHRONIQUE DES ASSOCIATIONS

Le Club de l'Amitié

Le 10 septembre, notre Club a réouvert ses portes pour le plus grand bonheur de ses adhérents. Voilà une nouvelle année qui commence, avec ses agréables rencontres hebdomadaires et ses distractions diverses. Après la joie des retrouvailles, tout le monde veut savoir quelles animations ponctueront chaque mois de l'année 1998 - 1999.

Souhaitons que nos sorties soient favorisées par le soleil, ce qui contribue grandement à leur réussite. Ainsi, la promenade sur le Canal de Savière a-t-elle laissé un souvenir enchanteur. Le plaisir de glisser sous les ombrages par une belle journée d'été est souvent évoqué dans nos conversations. Ensuite, la visite de l'Abbaye de Haute-Combe a été un véritable plaisir et le retour par la route du Col de Chat nous a émerveillé avec ses paysages sur les rives du Lac du Bourget, entrevus à chaque trouées de verdure.

La promenade au Fer à Cheval avec la visite de Samoëns a été aussi favorisée par un temps merveilleux, embellissant le pique-nique sous les bosquets, face aux cascades jaillissant des montagnes avec en fond la chaîne du Mont Blanc. Cette promenade fut agrémentée par la présence de jeunes Lituanais qui séjournaient dans les familles de la Commune; leur compagnie a donné une note de jeunesse à notre groupe et nous avons été contents de faire découvrir à tous ces garçons et filles, qui venaient d'un pays plat, nos belles montagnes.

D'autres sorties dans les environs ont été très appréciées et nous souhaitons que l'année commencée se poursuive de même.



Monsieur le Maire félicite notre centenaire

Un grand moment de l'an passé a été fêté en l'honneur de notre doyenne pour son centième anniversaire. Suzanne Domenjoud, charmante dame alerte et souriante fut très sensible à notre geste, elle a répondu aux compliments de Monsieur le Maire et de Madame la présidente du Club avec beaucoup d'à propos et de gentillesse, comme elle savait si bien le faire. Hélas, elle nous a quittés quelques mois plus tard, pour notre plus grande peine. Nous la considérons un peu comme la mamã de tous.

Nous avons été aussi très chagrinés par la disparition de Marie Gavard, si gentille, affable et cherchant toujours à faire plaisir, et un peu plus tard, celle de Jean-Marie Faustini qui a rendu tant de services au Club.

Nous leur gardons, à tous trois, une grande place dans notre cœur.

Cependant, la vie continue au Club et nous avons élaboré un nouveau programme avec des animations et des sorties qui, nous l'espérons, plairont à tous.

CALENDRIER DES ACTIVITÉS PRÉVUES POUR L'EXERCICE 1998 - 1999 :

10 septembre	RÉOUVERTURE DU CLUB	24 février	REPAS AU CLUB POUR LE 50 ^e ANNIVERSAIRE DE MARIAGE DE M. ET MME F. FUCHS
24 septembre	SORTIE AU PORT DE SÉCHEX (FILETS DE PERCHES)	Mars	FONDUE INTERCLUBS
22 octobre	BRISOLON, CIDRE	25 mars	LOTO DE PÂQUES
19 novembre	REPAS AU GÎTE D'ÉTAPES	1 ^{er} avril	REPAS À CHATEL "LE CASTELLAN"
6 décembre	GRANDE VENTE ANNUELLE	6 mai	VISITE DE L'ABBAYE DE ROMAINMOTIER AVEC PIQUE-NIQUE AU LAC DE JOUX
17 décembre	GOÛTER DE FIN D'ANNÉE	17 juin	GRANDE PROMENADE
7 janvier	NOUS TIRONS LES ROIS	24 juin	REPAS DE CLÔTURE
21 janvier	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE		
28 janvier	REPAS AU RESTAURANT		
4 février	CRÊPES DE LA CHANDELEUR		

Association Omnisports de Neuvecelle Handball

Le bilan sportif de la saison 97/98 est très satisfaisant pour l'ensemble des équipes de l'association.

ECOLE DE HAND : Section animée par Evelyne Demarchi.

Pas de championnat pour cette catégorie de débutants, mais participation à des rencontres amicales, aux tournois de La Filière et de Neuvecelle, ainsi qu'au grand rassemblement des équipes mini-hand du département qui s'est déroulé en juin à Saint-Disdille.

POUSSIN : Section animée par Didier Colin.

Cette équipe a participé au championnat départemental. Organisé sous forme de plateaux à trois équipes permettant de jouer plusieurs rencontres dans un même après-midi. Comme les années précédentes, il n'a pas été établi de classement final.

BENJAMIN : Section animée par Michel Estran.

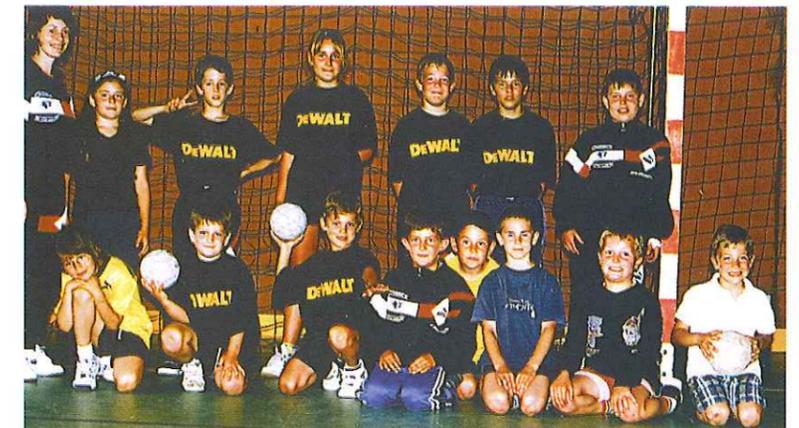
Equipe très enthousiaste, très dynamique, qui termine en tête de la poule honneur départementale.

Félicitations à tous ces jeunes handballeurs, et à leurs entraîneurs.

Point d'orgue de notre saison, le tournoi de Neuvecelle 98, 15^e du nom, s'est déroulé le dimanche 31 mai.

La pluie nous épargnant jusqu'à la mi-journée, les éliminatoires, ainsi que le repas purent se dérouler au sec sur le terrain du groupe scolaire.

Mais le ciel peu clément en ce dernier week-end de mai nous obligera à un repli stratégique en direction du



gymnase des Rives du Léman pour les finales de l'après-midi.

Les perturbations météorologiques n'auront en rien entamé la bonne humeur de tous les participants qui repartirent comme d'habitude les bras chargés de coupes, de médailles, de cadeaux et ce, grâce à tous nos généreux donateurs qui nous soutiennent avec fidélité. Merci à tous.

La saison "handballistique" a débuté mi-septembre; les enfants intéressés par la pratique du handball peuvent toujours venir s'inscrire ou se renseigner auprès des entraîneurs, aux jours et heures des différents entraînements qui se déroulent tous au gymnase du collège des Rives du Léman.

Ecole de hand	dès 7 ans	le lundi de 18h à 19h
Poussins(nes)	87-88-89	le lundi de 18h à 19h30
Benjamins(nes)	84-85-86	le vendredi de 17h à 18h

Espace Danse

Chaque année, au sein de l'association, de nouveaux adhérents arrivent et des "anciens" partent, d'où la difficulté de créer un groupe de danseurs homogène, susceptible de participer à d'éventuelles représentations.

Pour progresser, dans toutes les danses, entraînement et assiduité s'avèrent indispensables, comme en témoigne, à son niveau, le parcours de Rosine, notre animatrice...

Après avoir franchi brillamment les étapes successives des concours, elle a été sélectionnée, début septembre, pour le championnat national de Rock près de Bordeaux.

Douze couples, venant des 4 coins de France, étaient présents.

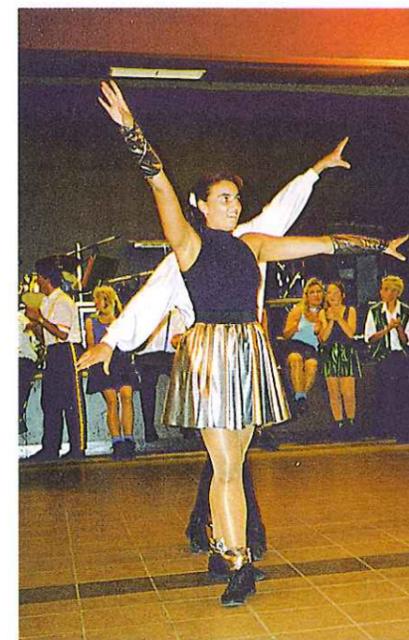
Rosine et son cavalier se sont vu attribuer le titre de vice champions de France de Rock pour l'année 98-99.

Le choix des figures, la rapidité, l'endurance, la technique des danseurs étaient pris en considération par le jury.

Ce qu'ils garderont présent en leur mémoire, outre le trophée et les cadeaux, c'est le souvenir d'une formidable expérience.

Nous pouvons la féliciter, et si le Rock vous intéresse, "Faites-lui confiance !"

(Cours les mercredis soirs à l'école de Milly)



SAGRADRANSE S.A.



*Sables et Gravier
Gravillons et Enrochement
Dragage et Travaux Lacustres*

Tél. 04 50 70 00 05 - Fax 04 50 70 85 88
B.P. 604
1040 route de la Dranse - 74500 AMPHION

ACTINI SA

- Echangeurs tubulaires, pasteurisateurs, stérilisateurs pour le traitement thermique des liquides et semi-liquides alimentaires, chimiques et pharmaceutiques.
- Machine Agrolactor® pour la fabrication de "lait" végétal.
- Sérilisateur d'eau par rayonnement ultraviolet, Aqua-Stoutz®, pour la désinfection des eaux communales, eaux de piscines, eaux usées, eaux de process et de rejets des entreprises,...



ACTINI SA
Parc de Montigny - Maxilly
74500 EVIAN LES BAINS
Tél. 04 50 70 74 74
Fax 04 50 70 74 75

PAVELEC s.a.r.l.

STATION DE POMPAGE
(eau potable, eau usée)
TRAITEMENT EAU POTABLE
TÉLÉCOMMANDE - AUTOMATISME
RÉGULATION - TÉLÉTRANSMISSION
RECHERCHES DE FUITES

Z.I. du Sivom - Rue du Moron
69440 SAINT-LAURENT D'AGNY
Tél. 04 78 48 79 67
Fax 04 78 48 79 64

CHENAL FLEURS



HORTICULTEUR

*Toutes confections
florales*

LIVRAISONS A DOMICILE

Le Rond-Point
NEUVECELLE - 74500 EVIAN
Tél. 04 50 75 13 73



FLORIN EVIAN



Mécanique - Carrosserie
Toutes Marques

RENAULT

Avenue de la Gare - 74500 EVIAN
Tél. 04 50 75 00 32
Fax 04 50 75 57 93
Siret 305 818 999 00016
APE 502 Z - RC 76 B 48 - Capital 250.000 F

*Tout pour la future maman
et l'enfant dès la naissance*

pimprenelle

magasin conseil



Le Majestic - 1, avenue Jean-Léger
74500 EVIAN - Tél. 04 50 75 54 79

Bibliothèque Le Marque Page

La bibliothèque "Le Marque Page" s'est installée dans un local acquis par la municipalité au Clos Chenevière à Milly. C'est un espace de 120 m², spacieux et clair composé de deux pièces, une réservée exclusivement à la bibliothèque, l'autre étant à usage multiple. Ce nouveau lieu est plus accessible aux adultes mais reste près du groupe scolaire et permet de continuer à accueillir les classes maternelles et primaires.

Les travaux d'aménagement ont été rondement menés par M. Birraud, architecte, pendant les mois de Juillet et Août.

Le déménagement des 3000 documents et les travaux

d'installation intérieure, ont été effectués par Daphné et les employés municipaux que nous remercions.

L'inauguration a pu avoir lieu le Vendredi 2 Octobre, suivie le Mercredi 7 d'un goûter inaugural pour les enfants.

Nous vous attendons, vous aussi, dans ce nouvel espace ouvert le :

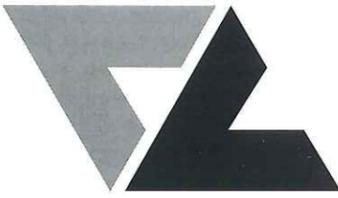
Mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Mercredi de 14 h à 17 h (animations pour enfants et prêts)

Vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Samedi de 9 h à 12 h



 **giletto**

BÂTIMENT • GÉNIE CIVIL
TRAVAUX PUBLICS

B.P. 619 - AMPHION - 74500 EVIAN
Tél. 04 50 70 04 61 - Fax 04 50 70 84 55

Donneurs de Sang

1998 - LE TRENTIÈME

Notre association a fêté cette année son 30^e anniversaire, le dimanche 26 avril. Après la messe célébrée en souvenir de tous les donateurs disparus, les présents participèrent à l'assemblée générale, avec la participation du Président de l'Union Départementale, de la Présidente et du Président d'honneur de la zone, du représentant du Centre de Transfusion, du Président d'honneur de notre association. Puis après le vin d'honneur, tous se retrouvèrent au repas au Palais des Congrès à Evian. Le moment le plus émouvant a été l'arrivée du gâteau surmonté de 30 bougies qu'ont soufflées les 2 présidents, l'ancien et fondateur, Antoine LAZARETH et l'actuel, Michel REBET. A cette occasion, 29 donateurs ont été récompensés pour 25, 50, 100 dons ou pour leur dernier don à 65 ans.

Deux mois après, notre comité a été éprouvé par le décès de notre vice-présidente, Georgette DUPRAUX, qui a tant œuvré pour la vie associative. Merci Georgette pour tout ce que tu as fait.

A la suite de notre assemblée générale, 2 nouveaux membres sont venus renforcer notre équipe, désormais composée de Michel REBET (président), Jean-Charles LAZARETH (vice-président), Luc BLANC (secrétaire), Bernard FRENOUX (secrétaire



Le Comité.

adjoint), Michèle REBET (trésorière), Raymond ROUSSEY (trésorier adjoint), Gérard BURNAT, Albert CETOUR-CAVE, Gilles CHESSEL, Denis CROSET, Michel DUCRET, Pierre PARRET.

Malgré les conséquences des examens plus approfondis, des ajournés pour cause de transfusion antérieure, ... notre association a quand même collecté 308 poches de sang, soit 20 de plus qu'en 1997, avec, et en ces temps il faut le dire très haut, 38 nouveaux donateurs dont 17 premiers dons auxquels nous souhaitons une fidélisation dans le don.

Pour poursuivre les activités de notre association, nous avons participé, comme les années passées, à la vie de la transfusion en Haute-Savoie, par les courses de ski, de sauvetage, la pétanque, ... Ces manifestations seront renouvelées en 99. Que ceux qui veulent y participer nous le fassent savoir.

Pour conclure et continuer ce bel élan de solidarité, nous vous attendons au 1er don de l'année vers la mi-janvier et à notre Loto traditionnel le dimanche 21 février.

L'Ecole du Chat

c/o Jane Gateau - Parc de l'Abbaye - Neuvecelle

Notre but principal est la castration des chattes et chats errants afin d'éviter leur prolifération, pour en faire des chats libres et heureux.

Il nous arrive aussi de faire soigner des chats accidentés, dont les maîtres sont introuvables.

Selon nos disponibilités, nous recueillons, pour les faire adopter, les chatons de chattes abandonnées par leurs maîtres, chattes que nous faisons stériliser dès le sevrage des petits.

Nous aidons au maximum à résoudre les difficultés de certains maîtres inexpérimentés.

Nous rencontrons donc beaucoup de personnes, quelques-unes se déchargeant entièrement sur nous pour "faire disparaître de leur vue ces chats qui les dérangent."

Mais d'autres, généreuses, recueillent chez elles des chats abandonnés recherchant nourriture et abri, et qui, lorsqu'ils trouvent une maison accueillante, essayent d'y rester, étant chassés de maison en mai-

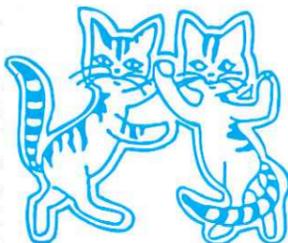
son, ce qui ne résout pas le problème.

La première intervention est de les faire stériliser et nous pouvons apporter notre aide, surtout dans le cas de chats redevenus très craintifs où une trappe est nécessaire pour leur transport chez le vétérinaire.

D'autres, aussi, pensent que, étant association, nous sommes en mesure de résoudre tous les problèmes, nos ressources étant inépuisables. Or, comme toute association, nous avons besoin d'aide : bénévoles, dons en espèces, boîtes, croquettes, couvertures, coussins, etc..., si nous voulons continuer nos actions et ne laisser aucune demande sans y apporter la meilleure solution, compte tenu de toutes les difficultés rencontrées.

Nous remercions les personnes qui voudront bien nous aider.

Le Comité : Jane GATEAU, Présidente (téléphone : 04 50 75 01 81)
Marcelle MARCHAND, Secrétaire
Jean-Paul BOCHATON, Trésorier



PERMIS DE CONSTRUIRE

(du 1^{er} décembre 1997 au 30 novembre 1998)

Nom des constructeurs	Genre de construction	Lieu de construction
MORESVE Jean-Yves SCI de Maraîche	Maison individuelle résidence principale Maison individuelle et pavillon de gardien résidence secondaire	La Châtaigneraie Maraîche
M. et Mme SORENSEN TEZE Jean-Louis CHAPUIS Maurice GROSSEIN Christian	Maison individuelle résidence principale Maison individuelle résidence principale Couverture de terrasse	La Châtaigneraie Aux Vernes Aux Vernes
COMMUNE DE NEUVECELLE COMMUNE DE NEUVECELLE	Maison individuelle résidence principale Aménagement de la Bibliothèque Construction d'un préau	Ausnières Milly Milly



JEAN LEFEBVRE
TRAVAILLE POUR VOUS

choisissez
la bonne route

Travaux Publics et Particuliers

AGENCE D'AMPHION
Tél. 04 50 70 06 90
B.P. 610 - AMPHION-LES-BAINS
74500 EVIAN-LES-BAINS

Plus qu'un
Casino
EVIAN

La Joque Royale
La grande cuisine française
dans une ambiance feutrée
propice aux émotions gustatives

Dîner

Fermeture hebdomadaire le dimanche
Réservation au 04 50 26 87 10

Le Service Immédiat

QUIBLIER PNEUS

PNEUMATIQUES - ÉQUILIBRAGE
GÉOMÉTRIE - FREINAGE
VIDANGE - ÉCHAPPEMENT
AMORTISSEUR - ACCESSOIRES...

3, avenue de la Dranse
74200 THONON
Tél. 04 50 71 38 72 - Fax 04 50 71 94 01

SUPERMARCHÉ

Codec 

RUE DE LA TOUVIÈRE
74500 EVIAN

PLASTIQUES ET TISSAGES DE LUNERAY

PTL

alfapak
collectivités

Extrusion,
impression,
façonnage
sacs polyéthylène
(poubelles,
sacs moyenne et
grande contenance,
industriel et pour
collectivités)

Avenue des Canadiens - BP 3
76860 OUVILLE-LA-RIVIÈRE
Tél. 02 35 04 66 60 - Télex : Plastlu 180679
Télécopie 02 35 04 66 70

IMPRIMERIE PERAY

USY NOËL

Conception et réalisation de :

cartes de visite, commerce, vœux
Enveloppes - Têtes de lettres
Liasses autocopiantes - Carnets
Bons de commande - Numérotation
Affiches - Brochures - Calendriers
Dépliants, plaquettes publicitaires,
etc...

"Les Mouettes" - 74500 LUGRIN
Tél. 04 50 76 06 08 - Fax 04 50 76 12 20

Nos joies...

Nous adressons toutes nos félicitations à :

- Elisabeth et Stéphane CETTOUR-CAVE, pour la naissance de leur fille, Manon, le 18 septembre 1998.
- Marc POLETTI, pour son mariage célébré en Mairie de Neuvecelle, le 14 novembre 1998, avec Marina CHABOLTASSE.



Nos vœux...

Nous souhaitons à :

- Elisabeth CETTOUR-CAVE, beaucoup de bonheur dans sa vie familiale. Nous la remercions à nouveau pour sa précieuse collaboration au sein de l'équipe municipale.
- Karine DUBORPER, nos meilleurs vœux de bienvenue pour son arrivée au sein des services administratifs de la Mairie, suite au départ d'Elisabeth.
- Marcelle FABRELLO et Augustin JACQUIER, une bonne et heureuse retraite. Nous les remercions à nouveau pour leurs compétences et leur dévouement.

Griset Matériel GM - BTP

CASE POCLAIN

concessionnaire
RÉSEAU 1

Une gamme
complète de matériels

- BÂTIMENT
- TRAVAUX PUBLICS
- INDUSTRIE
- MANUTENTION

Siège social : Z.I. d'Arbin
73800 Montmélian
Tél. 04 79 80 20 24
Fax 04 79 65 26 28

Agence : R.N. 503
Z.A. de Chevilly - 74800 Arenthon
Tél. 04 50 25 56 44
Fax 04 50 25 59 92

e.c.s

Entreprise
CHAUFFAGE
ET SANITAIRE
S.A.R.L.



Chauffage toutes énergies
Plomberie - Sanitaire
Climatisation - Ventilation
Piscines - Traitement des eaux
Régulation
Tuyauteries industrielles
Maintenance

Tél. 04 50 75 01 64 - Fax 04 50 75 56 74
3, avenue d'Abondance
74500 EVIAN LES BAINS

Nos peines...

Nous formulons nos sincères condoléances à :

- Pascal MARTIGNIERE et sa famille, éprouvés par le décès de son épouse Fabienne, le 4 mai 1998.
- Roger DUPRAUX et sa famille, éprouvés par le décès de son épouse Georgette, le 23 juin 1998.
- Josiane CLAIMAND, éprouvée par le décès de son frère.



Distinction...

Le samedi 31 janvier 1998, Guy ESSEVAZ-ROULET se voyait remettre par Monsieur Louis DURET, Maire, la médaille d'honneur régionale, départementale et communale, échelon argent, pour ses 20 années passées au sein des services techniques municipaux. Nous lui adressons toutes nos félicitations et le remercions pour l'excellent travail qu'il accomplit.

J. BALLY & A. ECUVILLON

TOUTES
ASSURANCES

ARÉAS
CMA

2 bis, rue du Théâtre
74500 EVIAN
Tél. 04 50 75 07 95

ENTREPRISE GAUTHIER

CURAGE D'EGOÛTS - VIDANGES

INSPECTION TÉLÉVISÉE

COLLECTEUR DE DÉCHETS
LIQUIDES OU PÂTEUX

NETTOYAGES INDUSTRIELS

PARC D'ACTIVITÉS
01120 DAGNEUX
Tél. 04 78 06 02 16 - Fax 04 78 06 57 75

VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE...

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

MAIRIE DE NEUVECELLE

SERVICES ADMINISTRATIFS :

42, avenue de Verlagny
Tél. 04 50 75 03 45 - Fax 04 50 74 66 65.

- Horaires d'ouverture du Secrétariat : Il est ouvert au public du lundi au jeudi de 7 h. 30 à 12 heures et de 13 h. 30 à 17 heures. Le vendredi de 7 h. 30 à 12 heures et de 13 h. 30 à 16 heures.
- Permanence des élus le samedi matin de 8 h. 30 à 12 heures.

SERVICES TECHNIQUES :

496, avenue de Maxilly - Tél. 04 50 75 33 40.

GROUPE SCOLAIRE ROBERT-MAGNIN

Chemin de Chez Duret

Ecole primaire : Tél. 04 50 75 17 91.

Ecole Maternelle : Tél. 04 50 75 16 01.

PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Il est rappelé que le Maire ne reçoit que sur rendez-vous (prière de téléphoner préalablement). Les Adjointes assurent les permanences suivantes (de 10 heures à 12 heures) :

- Monsieur Charles PERNET :

Le premier samedi de chaque mois pour les affaires concernant les finances communales et l'information.

- Monsieur Etienne CHAPUIS :

Le deuxième samedi de chaque mois pour les affaires concernant la voirie, l'eau, l'assainissement et l'éclairage public.

- Monsieur Dominique ROCH :

Le troisième samedi de chaque mois pour les affaires concernant l'urbanisme, les permis de construire, le Plan d'Occupation des Sols, l'aménagement et l'environnement.

- Madame Claudine DELERCE :

Le quatrième samedi de chaque mois pour les affaires scolaires, la vie associative, la jeunesse et les sports.

PRINCIPALES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ SÉCURISÉE

Où s'adresser : à la Mairie du lieu de domicile

Pièces à fournir :

- 2 justificatifs de domicile (quittances EDF, loyer...),
- 2 photos d'identité sur fond clair et neutre,
- Un extrait d'acte de naissance ou le livret de famille de ses parents,

Délai d'obtention : environ un mois.

Durée de validité : 10 ans.

Des mesures expérimentales sont applicables jusqu'au 31 mars 1999. Pour plus de renseignements, veuillez contacter le secrétariat de mairie.

PASSEPORT

Où s'adresser : à la Mairie du lieu de domicile.

Pièces à fournir :

- 1 justificatif de domicile (quittances EDF, loyer...),

2 photos d'identité sur fond clair et neutre, 1 timbre fiscal à 400 francs.

S'il s'agit d'une première demande, joindre obligatoirement un extrait d'acte de naissance sauf si vous possédez une carte nationale d'identité en cours de validité établie par la Sous-Préfecture de THONON-LES-BAINS.

Délai d'obtention : environ une semaine.

Durée de validité : 5 ans

EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE, DE MARIAGE, DE DÉCÈS

Les extraits d'acte sont délivrés gratuitement par la Mairie du lieu de naissance, de mariage ou de décès.

FICHES D'ÉTAT-CIVIL

Les fiches d'état-civil sont délivrées par toutes les mairies sur présentation du livret de famille ou de la carte nationale d'identité.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Les demandes d'inscription sur les listes électorales seront reçues en Mairie jusqu'au 31 décembre 1998 et les inscriptions effectives seront réalisées au 1^{er} mars 1999.

CONDITIONS A REMPLIR POUR AVOIR LA QUALITÉ D'ELECTEUR :

- Etre de nationalité française,
- Etre âgé de 18 ans au moins à la date de clôture de la liste électorale c'est à dire au dernier jour de février,
- Jouir des droits civils et politiques (ne pas être frappé d'incapacité électorale).

CONDITIONS A REMPLIR POUR ÊTRE INSCRIT SUR LA LISTE ELECTORALE :

Sont inscrites, sur leur demande, les personnes ayant la qualité d'électeur et qui remplissent l'une des trois conditions suivantes :

En règle générale, il faut :

- Etre domicilié dans la Commune de vote, ou
- Résider de façon réelle et continue depuis six mois au moins dans la Commune à la date de clôture de la liste électorale, c'est-à-dire au dernier jour de février, ou
- Posséder la qualité de contribuable dans la Commune pour la cinquième fois sans interruption.

Tout électeur ou toute électrice peut, à sa demande, être inscrit sur la même liste que son conjoint si celui-ci est inscrit à titre de contribuable.

Par contre, les enfants ne peuvent se prévaloir de la qualité de contribuables de leurs parents pour demander leur inscription sur la liste électorale de la Commune.

En dehors des périodes de révision, des modifications peuvent être apportées à la liste électorale. L'énumération des adjonctions ou radiations figure dans l'article L.30 du Code Electoral (pour de plus amples renseignements, adressez-vous au Secrétariat de la Mairie).

VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE...

SERVICE NATIONAL : RECENSEMENT

Les jeunes gens (garçons et filles) de la commune doivent se faire recenser au cours du 1^{er} mois du trimestre civil qui suit leur 16^e anniversaire.

TRAVAUX EXEMPTÉS DE PERMIS DE CONSTRUIRE

La Commune de Neuvecelle rappelle que la construction de clôtures, d'abris de jardin, ou de travaux de modification d'une habitation, sont assujettis à la délivrance, par la Mairie, d'une autorisation préalable.

Les personnes désireuses d'effectuer ces travaux sont priées de remplir, auprès de la Mairie, une déclaration de travaux exemptés de permis de construire ou de déclaration de clôture.

URGENCES

RAPPEL DES NUMÉROS UTILES

15 - SAMU

17 - POLICE

18 - POMPIERS

Les services d'incendie et de secours sont depuis le 1^{er} janvier 1994 gérés au sein d'un syndicat intercommunal dénommé Syndicat Intercommunal d'Incendie et de Secours du Canton d'Evian - le SIDISCE.

A) Les missions des sapeurs-pompiers sont :

- La lutte contre l'incendie, dans tous les cas : feux urbains, feux industriels, feux de forêts,...
- Le secours aux personnes en cas de nécessité d'un prompt secours : accident de circulation, malaises ou accidents sur la voie publique, ainsi que tous malaises ou accidents dans d'autres lieux lorsqu'il y a atteinte aux fonctions vitales, noyades, asphyxies,...
- de la protection des personnes, des biens et de l'environnement, en cas d'atteinte ou de menaces graves à leur intégrité : sauvetage ou mise en sécurité ; lutte contre les pollutions accidentelles.

B) Les opérations ne relevant pas des missions des sapeurs-pompiers :

- la destruction des nids de guêpes en l'absence de risque : l'intervention doit être confiée à une entreprise compétente ;
- le débouchage d'égoût sauf en cas d'inondation ou de danger
- le dégagement des véhicules ne gênant pas la circulation routière
- l'ouverture des portes en l'absence de personnes en danger ou de risques potentiels (odeurs suspectes, fuites de gaz ou d'eau, etc.).

Afin de mieux maîtriser les missions et les coûts inhérents au fonctionnement d'un service d'incendie et de secours, le Comité Syndical a décidé de fixer à 500 F le tarif de l'intervention qui sera recouvré auprès des personnes lorsque celles-ci feront appel aux sapeurs-pompiers pour des

interventions ne mettant pas en cause ni la vie des usagers, ni leurs biens et lorsque ces interventions sont susceptibles de faire concurrence aux entreprises privées locales qui assureraient le même genre de service.

SOCIAL - SANTÉ

PERMANENCE ASSISTANTE SOCIALE

Mademoiselle CAPLIER, Assistante Sociale, effectue une permanence en Mairie le 2^e vendredi de chaque mois de 9 heures à 11 heures. En dehors de cette permanence, vous pouvez la contacter au 04 50 26 05 12.

A.D.M.R.

L'Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural de Neuvecelle est à votre disposition en cas de difficultés. Des aides ménagères peuvent intervenir chez les personnes âgées, handicapées ou malades pour l'aide aux gestes de la vie quotidienne, l'accomplissement des travaux ménagers, l'achat de denrées alimentaires et de fournitures ménagères, la préparation des repas...

La participation financière est calculée en fonction des ressources des bénéficiaires et fait l'objet d'une demande de prise en charge auprès des caisses de retraite.

Tout dossier doit comprendre :

- un certificat médical prescrivant une aide ménagère,
- un justificatif des ressources (trois derniers mois),
- le dernier avis d'imposition.

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez prendre contact avec le Secrétariat de la Mairie.

ETRENNES AUX MILITAIRES

Les parents qui ont des enfants effectuant actuellement leur service national sont priés de bien vouloir communiquer leur adresse en Mairie avant le 31 décembre en vue de leur faire parvenir leurs étrennes.

PERMANENCE MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE

Il est rappelé que la Mutualité Sociale Agricole assure une permanence en mairie les premiers jeudis de chaque mois, de 14 heures à 16 heures (sauf le jeudi 3 septembre).

UN CONCILIATEUR POUR LE CANTON D'EVIAN

Un conciliateur est au service des habitants des 15 Communes du Canton.

M. Michel BERTRAND, retraité de la Fonction Publique, nommé par ordonnance du Premier Président de la Cour d'Appel a pour mission de rapprocher les points de vue de personnes dont la démarche dénote une volonté de conciliation. En revanche, il lui est interdit de donner des conseils juridiques.

VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE...

Le conciliateur reçoit uniquement sur rendez-vous pris par correspondance adressée à :

M. le Conciliateur - 29 rue Nationale - 74500 EVIAN.
C'est à cette adresse (ancienne Mairie d'EVIAN) qu'il recevra les intéressés.

Une note d'information sur l'action du conciliateur est à votre disposition en Mairie.

SANTÉ : LES ADRESSES UTILES A NEUVECELLE

MÉDECIN GÉNÉRALISTE :

- Dr CORNET Elisabeth,
Avenue de Milly - Tél. 04 50 75 42 24

PHARMACIE DE MILLY :

- Pharmacien : M. OLLEON Jean-Christophe,
avenue de Milly - Tél. 04 50 70 70 73.

MASSEUR-KINÉSITHÉRAPEUTE :

- M. GARCIA Pierre,
1178, avenue d'Evian - Tél. 04 50 74 62 40

INFIRMIÈRE:

- Mme Jacqueline JACQUEMIN,
1062, avenue de Milly - Tél. 04 50 75 38 75

ASSOCIATIONS

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Toute demande de subvention doit obligatoirement être formulée par écrit et accompagnée d'un bilan justificatif détaillé. Le bilan financier est obligatoire conformément à l'article L 1611-4 du C.G.C.T.

Ces deux documents seront déposés en Mairie pour fin janvier 1999 au plus tard, afin d'être examinés lors de l'élaboration du budget primitif.

LISTE DES ASSOCIATIONS

ASSOCIATION OMNISPORTS SECTION HANDBALL :
M. Daniel GAVET, président, tél. 04 50 75 48 79

ASSOCIATION OMNISPORTS SECTION GYM NOUVELLE FORME : Mme Annie SIMON, présidente, tél. 04 50 75 27 56.

ASSOCIATION OMNISPORTS SECTION ESPACE DANSE : Mme Nicole HYVERT, présidente, tél. 04 50 74 94 76.

LE CLUB DE L'AMITIÉ : Mme Clémence TEISSEIRE, présidente, tél. 04 50 75 24 68.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES LOU NOVÉ CHATNI : Gwenaél BREMART, présidente, tél. 04 50 75 50 37.

ASSOCIATION DU RESTAURANT SCOLAIRE : Mme Muriel HARDUIN, présidente, tél. 04 50 75 06 52.

ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES : M. Michel REBET, président, tél. 04 50 75 34 08

ASSOCIATION DES TROMPES DE CHASSE : M. Noël ROCH, président, tél. 04 50 75 04 99

ASSOCIATION PAROISSIALE «LA NEUVECELLOISE» :
M. René GUILLET, président, tél. 04 50 75 11 18.

ASSOCIATION BIBLIOTHÈQUE DE NEUVECELLE :
Mme DEAL Dominique, présidente, tél. 04 50 75 45 84

ASSOCIATION ECOLE DU CHAT :
Mme GATEAU Jane, présidente, tél. 04 50 75 01 81.

ASSOCIATION L'ATELIER : M. PHILIPPE Bruno, président, tél. 04 50 75 44 15.

LA BIBLIOTHÈQUE

Horaires d'ouverture :

- le mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- le mercredi de 14 h à 17 h
- le vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- le samedi de 9 h à 12 h.

DATES DES PRÉLÈVEMENTS DE SANG POUR L'ANNÉE 1999

Lundi 18 janvier de 17 h 30 à 19 h 30

Lundi 19 avril de 18 h 00 à 20 h 00

Lundi 26 juillet de 18 h 00 à 20 h 00

Lundi 18 octobre de 17 h 30 à 19 h 30,
Ecole maternelle de Milly, en camion.

Loto traditionnel : 21 février 1999.

IMPOTS ET TAXES

TAXE DE SÉJOUR

La commune de Neuvecelle a décidé d'instaurer et de percevoir la taxe de séjour conformément à l'article L 2333-29 du C.G.C.T.

La taxe de séjour est établie sur les personnes séjournant dans les hôtels, les meublés, les terrains de camping et les gîtes. Le montant de la taxe due par chaque redevable est égal au tarif qui lui est applicable multiplié par le nombre de nuitées correspondant.

Les tarifs et une fiche d'informations complémentaires sont disponibles en mairie.

IMPOTS LOCAUX

Les taux d'imposition des impôts directs locaux pour 1998 ont été fixés ainsi :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties 9,53%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 37,54%
- Taxe d'habitation 9,53%
- Taxe professionnelle 15,46%

PRIX DE L'EAU

Pour votre information, votre facture d'eau comprend :

1 - Le prix de l'eau relatif aux consommations du 1^{er} août 1997 au 31 juillet 1998 qui s'établit comme suit :

VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE...

Redevance Commune	4,25 F
Redevance assainissement	4,00 F
Redevance agence de bassin	1,97 F
Redevance Etat	0,14 F

Prix total du m³ 10,36 F

La redevance commune est encaissée par le service des eaux de la Commune alors que les autres redevances sont intégralement reversées.

2 - Le prix de location du compteur selon les tarifs suivants :

Diamètre 15 mm	50 F
Diamètre 20 mm	70 F
Diamètre 30 mm	90 F
Diamètre 40 mm	130 F
Diamètre 60 mm	930 F

3 - Un abonnement annuel de 150 francs par compteur

Le forfait minimum de consommation a été supprimé, la facturation est désormais calculée en fonction de la consommation réelle des abonnés à laquelle s'ajoute un abonnement annuel de 150 francs par compteur.

EVACUATION DES DÉCHETS

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Les Services Municipaux effectuent régulièrement trois tournées au cours de la semaine : le lundi, mercredi et vendredi à partir de 7 heures 30. Les sacs doivent être déposés impérativement **le jour même de chaque ramassage et non la veille.**

En juillet et août une tournée supplémentaire est organisée le samedi matin dès 7 h 30.

Le ramassage des ordures ménagères se réalise au moyen de sacs polyéthylène remis gratuitement une fois l'an à chaque propriétaire ou locataire. Les sacs poubelle seront déposés dans des containers lorsque ceux-ci existent dans votre rue ou lotissement.

Les sacs ne doivent pas contenir de déchets tels que gazon, verre, plastique...

Le nombre de sacs a été établi en fonction des besoins normaux de chaque foyer. Nous vous conseillons donc de remplir les sacs correctement de telle sorte que le nombre de ceux qui vous ont été remis soit suffisant.

Dans le cas de nouveaux venus (constructions, locataires) ceux-ci devront acquérir eux-mêmes des sacs poubelle en polyéthylène disponibles en droguerie ou en grande surface en attendant la distribution de l'année suivante.

RAMASSAGE DE FERRAILLE

Le ramassage a lieu le deuxième jeudi des mois impairs, soit pour 1999 : jeudi 14 janvier, jeudi 11 mars, jeudi 6 mai, jeudi 8 juillet, jeudi 9 septembre, jeudi 14 novembre.

Les déchets tels que gazon, gravats, tailles de haies... ne font pas l'objet d'un ramassage. Ils doi-

vent être déposés à la déchetterie de Vongy (voir ci-après).

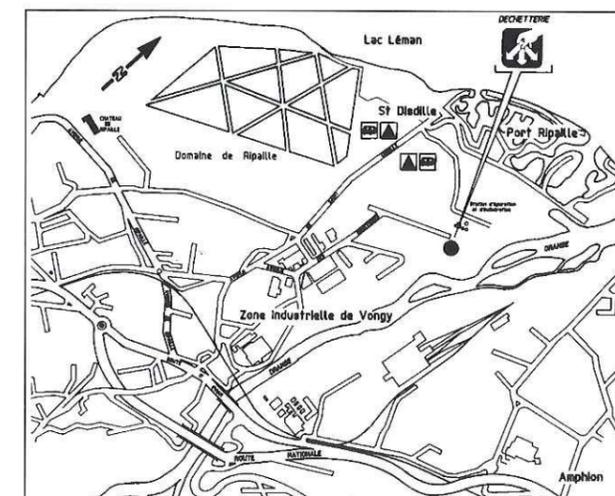
Ne seront pas ramassés également les objets d'un volume ou d'un poids trop importants, nécessitant un engin de levage pour la mise en camion.

DÉCHETTERIE

Les déchets encombrants (tailles et gazons, plastiques, papiers, cartons, piles, batteries, huiles usagées, gravats, bois, ferraille, verre...) peuvent être déposés gratuitement à la déchetterie de Vongy.

Heures d'ouverture :

- HIVER : du 15 décembre au 15 mars
lundi au samedi : 8 h 00 - 17 h 00
dimanche : 9 h 00 - 12 h 30
- ÉTÉ : du 16 mars au 14 décembre
lundi au samedi : 8 h 00 - 19 h 00
dimanche : 8 h 00 - 12 h 30



RÉCUPÉRATION DU VERRE ET SEULEMENT DU VERRE !

Il est rappelé qu'il existe 7 containers pour la récupération du verre sur le territoire de la commune - Verlagny, Milly, La Verniaz, le Parc de l'Abbaye, 2 à Grande-Rive et le Rond-Point.

Pas de dépôt après 22 heures.

RECUPÉRATION DES BOUTEILLES PLASTIQUES

Vous pouvez déposer vos bouteilles en plastique dans un container prévu à cet effet Avenue d'Evian à Milly.

ENVIRONNEMENT

ENTRETIEN DES COURS D'EAU

Il est rappelé que le lit d'un cours d'eau appartient aux propriétaires des deux rives et qu'en conséquence l'entretien leur incombe.

VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE...

ENTRETIEN DES TERRAINS ET DES HAIES

De nombreuses plaintes sont enregistrées en Mairie à propos de terrains laissés à l'abandon. Cette situation est particulièrement regrettable pour la Commune qui entend préserver un cadre de vie agréable pour ses habitants. Aussi, il est rappelé que les terrains et parcs d'agrément entourant les propriétés bâties doivent être régulièrement entretenus. En cas de non respect de ces dispositions il sera procédé à l'exécution d'office des travaux à la charge du propriétaire.

Dans le cadre des problèmes liés à la sécurité routière, il est rappelé que l'absence d'entretien des haies en limite du domaine public et des voies communales compromet gravement la sécurité des automobilistes (visibilité restreinte, panneaux de signalisation cachés par les feuillages) et des piétons.

DIVAGATION DES CHIENS

De nombreuses plaintes étant régulièrement déposées en Mairie, il est rappelé que la divagation des chiens est interdite sur tout le territoire de la commune.

Ces animaux doivent être tenus en laisse par leurs propriétaires et ne pas polluer par leurs excréments, soit la voie publique, soit les propriétés traversées de quelque nature qu'elles soient.

Il est instamment demandé à tous les propriétaires de chiens de faire preuve de civisme en assumant personnellement les contraintes imposées par la possession d'un si sympathique compagnon.



Pour ce qui concerne les chats, s'adresser à Madame Jane Gateau, Présidente de l'Association "L'Ecole du Chat" (Tél. 04 50 75 01 81).

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement général de la population se déroulera du 8 mars au 3 avril 1999.

Durant cette période, des agents recenseurs se présenteront à votre domicile.

Merci de leur réserver le meilleur accueil.

DIVERS

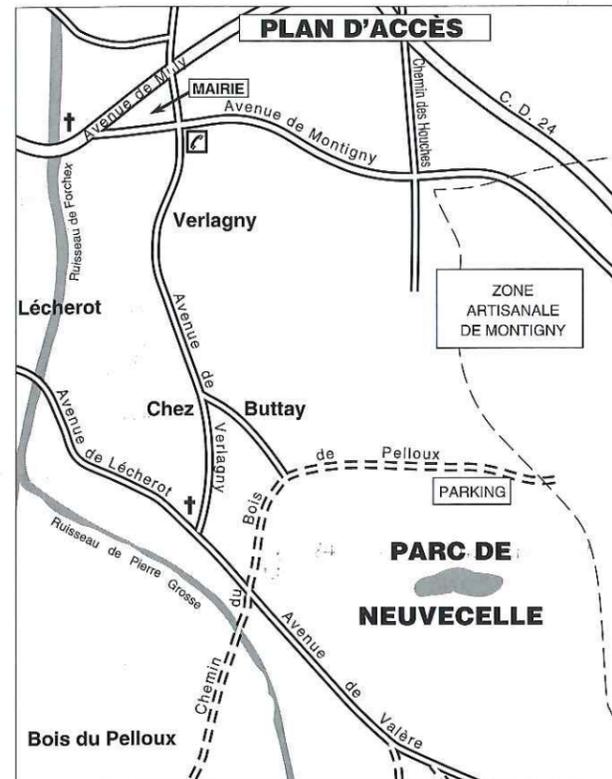
PARC DE NEUVECELLE

Le parc de Neuvecelle est un site que la Commune

de Neuvecelle a choisi pour devenir un lieu privilégié de découverte de la nature telle qu'elle existe.

Etendu sur une superficie d'environ 5 hectares, le parc a fait l'objet d'un aménagement sur trois années. Recensé comme zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique, il figure dans l'inventaire des parcs et jardins du Ministère de l'Environnement.

Le parc fait partie des actions de développement touristique du Pays du Léman. A ce titre, sa création a été financièrement soutenue par le Conseil Régional Rhône-Alpes.



VISITE DE LA CHAPELLE DE MARAÏCHE

Les personnes intéressées sont priées de se mettre en rapport avec M. Antoine LAZARETH, Conseiller Municipal, téléphone 04 50 75 27 21.

Comme chaque année la Chapelle de Maraïche est ouverte au public dans le cadre des journées du patrimoine. A l'occasion de ces journées un concert a été donné cette année par un petit ensemble de l'harmonie municipale de Thonon. Les mélodies qui emplissent la Chapelle ont charmé les participants renforçant ainsi l'image d'un lieu privilégié.

Les prochaines journées portes ouvertes auront lieu au mois de septembre 1998.

USAGE DE MATÉRIEL BRUYANT

Il est rappelé que conformément à l'arrêté municipal du 12 juillet 1995, il est interdit d'utiliser des

VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE...

outils ou appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques), sur le territoire de la Commune de Neuvecelle :

- les jours ouvrables avant 7 heures et après 20 heures,
- les samedis avant 7 heures, de 13 heures à 15 heures et après 20 heures,
- les dimanches et jours fériés (sauf les lundis de Pâques et de Pentecôte).

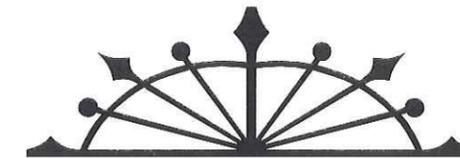
REPAS DES ANCIENS

Le traditionnel repas des anciens aura lieu le dimanche 24 janvier 1999 au Restaurant de l'X.

AFFICHAGE MUNICIPAL

Les principales informations municipales font l'objet d'une insertion dans la presse locale (Dauphiné Libéré et Messenger de la Haute-Savoie) mais sont également affichées à des emplacements prévus à cet effet. 12 panneaux sont à votre disposition et sont implantés aux lieux suivants :

- Chez Granjux (avenue de Maxilly),
- Carrefour avenue de Maxilly - rue du Parc de l'Abbaye,
- Grande-Rive (près de l'abri bus),
- Le Rond-Point,
- Place de l'Eglise,
- Avenue de Maraïche,
- Carrefour de Milly (à côté de l'arrêt bus),
- Village de Lécherot,
- Impasse du Flon,
- Chemin des Houches,
- Place de la Mairie.



 **ERARD S.A.**
Entreprise générale
d'électricité

Rue des Arcouasses
74200 THONON LES BAINS
Tél. 04 50 71 35 74 - Fax 04 50 70 13 24

FROIDCHAUD

Réfrigération
Congélation
Climatisation

VENTE
INSTALLATION
DÉPANNAGE

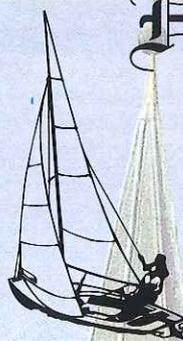
Matériel pour Laboratoires - Grandes Cuisines

9, av. de la Fontaine Couverte
74200 THONON
Tél. 04 50 71 15 24 - Fax 04 50 70 26 59



Hôtel et Chalets
Rôtisserie au feu de bois
Salons pour banquets

NEUVECELLE- EGLISE - Tél. 04 50 75 04 90
(ouvert de début Février à fin Novembre)



Hostellerie du Lac

M. et M^{me} P. & N. Henchoz

**SPÉCIALITÉS DE
PRODUITS DE SAISONS**

158, route du Lac - R.N. 5
Grande-Rive - Neuvecelle
74500 EVIAN-LES-BAINS
Tél. 04 50 75 02 92 - Fax 04 50 75 57 63



HOTEL ERMITAGE

Le Gourmandin

*Cuisine de terroir dans une ambiance
chaleureuse et authentique*

Déjeuner et dîner

Réouverture de l'Hôtel le 5 février 1999

Réservation au 04 50 26 85 54



HOTEL ROYAL

Le Café Royal

Une cuisine raffinée alliant tradition
et créativité à savourer dans un décor
Belle Epoque sous les coupoles ornées
des fresques de Gustave Jaulmes

Déjeuner et dîner

Ouvert à tous

Réouverture de l'Hôtel Royal
le 5 février 1999

Réservation au 04 50 26 85 00

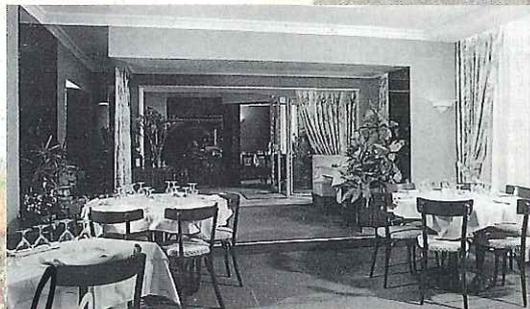
HOTEL - RESTAURANT

PANORAMA

GRANDE-RIVE
NEUVECELLE
Tél. 04 50 75 14 50
Fax 04 50 75 59 12

*Ouverture
fin avril
début octobre*

Salle pour banquets et réceptions



Chez **DANIC**
RESTAURANT

NEUVECELLE
EVIAN

Repas, banquets et sa carte

TÉL. 04 50 75 09 44